

Les  
**c|a.u.e**  
d'Occitanie

Union Régionale  
des Conseils d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement d'Occitanie

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 20 22

# SOMMAIRE

L'UNION RÉGIONALE LES CAUE D'OCCITANIE | p. 3

## 1. RAPPORT MORAL | p. 5

## 2. ACTIVITÉ 2022 | p. 9

ÉCHANGER ET MUTUALISER | p. 10

Groupes de travail | p. 11

Formation des personnels | p. 17

Journées des équipes | p. 19

Outils de communication interne | p. 20

ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES | p. 23

Cadre d'intervention pluriannuels | p. 24

Aménagement du territoire | p. 25

Développement territorial | p. 28

Réseau Paysage Occitanie (RPO) | p. 29

Journées thématiques d'échanges du réseau RPO | p. 30

Promotion de l'architecture | p. 31

VALORISER LES CAUE | p. 33

Représentation & développement du partenariat | p. 34

Publications collectives | p. 38

Actualités régionales du site internet | p. 40

Exposition en prêt | p. 40

Réseau national & interrégional des CAUE | p. 41

INSCRIRE LE PROJET ASSOCIATIF

DANS UNE GOUVERNANCE COLLECTIVE | p. 43

Vie statutaire | p. 44

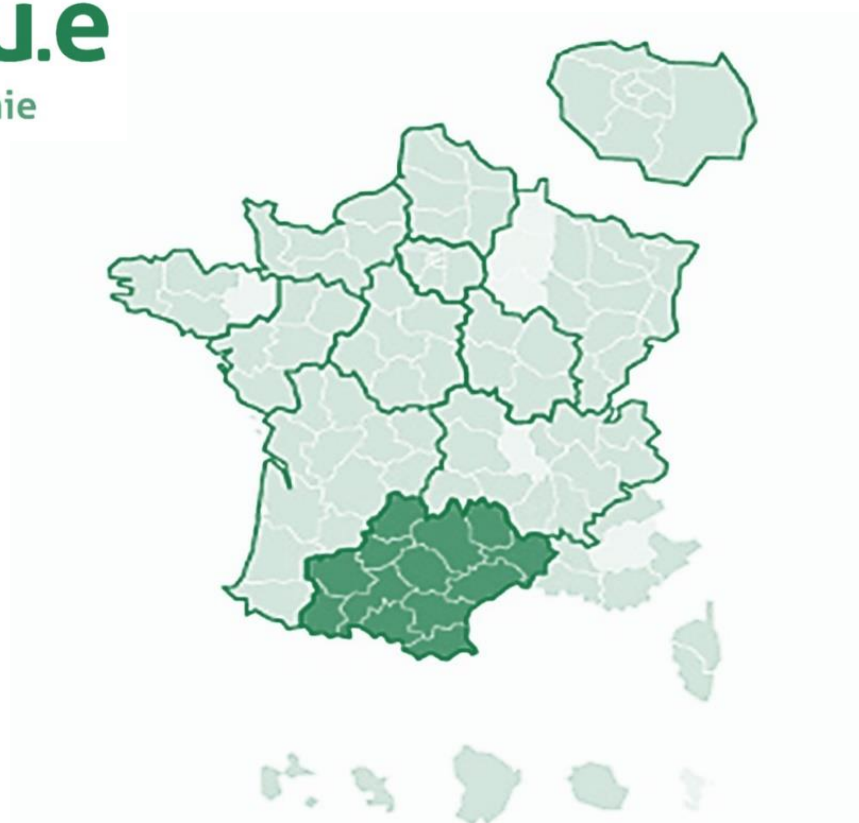
Organisation du réseau | p. 45

Répartition des financements du réseau | p. 46

Gestion interne | p. 48

## 3. RAPPORT FINANCIER 2022 | p. 51

## GLOSSAIRE DES ACRONYMES | p. 58



## L'UNION RÉGIONALE LES CAUE D'OCCITANIE

### Un réseau et une association

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, institués par la loi sur l'Architecture de 1977, ont pour but de développer la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales.

Les CAUE en Occitanie sont au nombre de 13 : Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Lot, Lozère, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn et Tarn-et-Garonne. Ils sont réunis en Union régionale avec un réseau de professionnels ancré sur le territoire.

### Ses missions

L'Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Occitanie, dénommée Les CAUE d'Occitanie, a pour principales finalités de **valoriser le travail des CAUE**, de **favoriser leur mutualisation autour de projets communs**, de **coordonner les CAUE membres qui accompagnent les politiques publiques** régionales, nationales et européennes dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Elle a pour objet :

- **La coordination et la valorisation du réseau territorial** de compétences et de partenariats développé par les CAUE sur la région,
- **La représentation et la promotion des CAUE** auprès des institutions, collectivités et acteurs régionaux, nationaux, européens,
- **La conduite ou la coordination d'actions et d'opérations spécifiques** d'intérêt régional, sur des zones géographiques intéressant plusieurs départements,
- **L'aide aux contacts avec tout organisme** pouvant intéresser les CAUE dans le cadre de leurs missions,
- **La formation des personnels et l'organisation d'échanges techniques** entre les CAUE ou avec toute personne ayant une activité dans les domaines des professions concernées par les CAUE,
- **La gestion des financements régionaux, nationaux ou européens** pour l'accomplissement des missions citées ci-dessus.

# 1. Rapport moral

Après deux années contraintes et perturbées par la crise sanitaire, 2022 a permis enfin de déployer nos actions dans de meilleures conditions.

Présidente de l'association Les CAUE d'Occitanie depuis le 31 janvier, j'ai souhaité inscrire l'administration de **notre réseau dans un esprit collectif avec une forte implication du bureau**. J'en profite pour remercier particulièrement Marie-Pierre Sadourny Vice-présidente, Jean-Louis Grimal, Vice-président, Dominique Sardeing Trésorière, Hélène Rozis Le Breton, Trésorière adjointe et Emmanuel Joulié, Secrétaire, ainsi que son représentant Alain Couzinié qui se sont fortement impliqués tout au long de l'année pour traiter tous les sujets, des plus passionnants aux plus difficiles.

L'année 2022, c'est d'abord le renouvellement de nos **accords régionaux nous inscrivant dans une dynamique pluriannuelle de partenariat avec :**

- La Région Occitanie : un protocole d'accord pluriannuel pour la période 2022-2028, adopté par la Région en octobre 2022, confirme le rôle des CAUE dans l'accompagnement du changement de modèle en matière d'aménagement rendu indispensable au regard des enjeux environnementaux.
- La DREAL Occitanie : une convention de partenariat pour la période 2023-2027, associant les Universités Paul-Valéry de Montpellier et Jean Jaurès de Toulouse ainsi que les Ecoles Nationales Supérieures de l'Architecture de Toulouse et Montpellier, va permettre de poursuivre les animations et les publications des CAUE dans le cadre du Réseau Paysage Occitanie.
- La DRAC Occitanie : le partenariat très dynamique en 2022 mériterait de s'inscrire dans un dispositif pluriannuel afin de l'élargir à la lumière des récentes sollicitations au sujet du label Architecture Contemporaine Remarquable et des actions culturelles développées par les CAUE pour les jeunes publics.

**Le budget prévisionnel** a été voté avec un résultat de l'exercice négatif dû à une baisse de subvention liée à l'intégration de nouveaux CAUE dans le budget de la subvention globale de la Région.

Cette perte sera totalement résorbée en 2023 grâce à deux mécanismes vertueux :

- Un montant de cotisation global des CAUE pour 2023 augmenté afin de renforcer l'autonomie de l'Union régionale vis-à-vis des financeurs et de montrer aux partenaires l'engagement des CAUE pour la structuration régionale. Cette nouvelle répartition permet de répondre aux besoins d'échanges et de mutualisation entre les CAUE d'Occitanie en modérant le besoin de financement externe pour le fonctionnement de l'association régionale. Je tiens à remercier l'ensemble des CAUE qui ont bien voulu accepter cette augmentation.

- Une stabilisation et une légère augmentation de la subvention de la Région à la suite d'une rencontre avec Madame Brutus que je tiens à remercier pour son écoute et son appui.

Comme vous le verrez dans le bilan d'activités, l'année 2022 a été **particulièrement riche en actions de toutes sortes** :

- Mutualisation et échanges entre CAUE avec une quarantaine de réunions réparties au sein d'une dizaine de groupes de travail thématiques : outils numériques, particuliers et numérique, pédagogie, zéro artificialisation nette, collection paysages d'Occitanie, formation interne des équipes, réhabilitation du bâti, ..., les objectifs de ces groupes sont régulièrement questionnés pour répondre aux besoins des CAUE en lien avec nos partenaires.
- Accompagnement des partenaires régionaux autour de la sensibilisation des élus au zéro artificialisation nette avec la réalisation d'un support appropriable par chaque CAUE, de l'animation du Réseau Paysages Occitanie avec des journées thématiques portés par les CAUE, des événements autour la promotion de l'architecture en Occitanie avec le Mois de l'architecture.
- Valorisation des CAUE en facilitant et en développant les partenariats régionaux afin de mieux faire connaître les missions et les actions des CAUE : club CREBA, Pôle de formation des architectes en Occitanie, label des Villes et Villages Fleuris ; mais aussi en mutualisant la réalisation de supports appropriables par les CAUE pour leurs animations locales notamment les plaquettes *Paysages d'Occitanie, une ressource pour la transition écologique* et *Réhabiliter ou construire, faire les bons choix* !

Le seul point noir de cette année concerne une requête aux fins de **saisine du Conseil des Prud'hommes** de Toulouse de la part d'une ancienne salariée, licenciée pour inaptitude en mai 2021 à la suite d'un arrêt maladie de 15 mois. Notre cabinet d'avocats est plutôt optimiste pour la suite de la procédure, mais compte tenu des enjeux financiers nous restons préoccupés par cette démarche qui sera longue, de l'ordre de deux ans.

*"Les grands changements qui sont en route, transitions énergétique et écologique, sobriété, participation du public, changement de modèle de développement, ne peuvent être conduits que dans un esprit collectif, d'écoute, de solidarité et de respect mutuel."*



Je pense que le travail que nous menons au sein du Réseau des CAUE d'Occitanie va dans ce sens et je remercie les administrateurs, les directrices et directeurs ainsi que les équipes pour leur implication dans ce projet régional au service des missions conduites par les CAUE.



Marie-France BARTHET

Présidente de l'union régionale des CAUE d'Occitanie  
Présidente du CAUE de l'Aude  
Membre du Conseil d'administration de la FNCAUE

© Idriss Bigou-Gilles - Département de l'Aude



## 2. Activité 2022

ÉCHANGER & MUTUALISER  
ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES  
VALORISER LES CAUE  
INSCRIRE LE PROJET ASSOCIATIF DANS UNE  
GOUVERNANCE COLLECTIVE

## ÉCHANGER & MUTUALISER DANS UN ESPRIT DE SOLIDARITÉ RÉGIONALE

Les CAUE d'Occitanie sont riches d'une grande diversité de compétences et d'expériences. Les échanges de bonnes pratiques et la mise en commun de moyens humains et financiers permettent de mutualiser les ressources, de favoriser la coopération et de mettre en œuvre des outils collectifs.

# GROUPE DE TRAVAIL (GT)

## Numérique

### Objectifs

- **Échanger les bonnes pratiques** en matière de numérique, de documentation, d'agendas culturels, de relation presse...
- Faire évoluer avec notre prestataire W-agera, les **outils numériques mutualisés** : site internet, extranet, abonnements mutualisés.
- **Améliorer la pratique des outils numériques** : suivi statistique de fréquentation, création de formulaire sur le site Internet.



*1 visioconférence et 1 réunion au siège des CAUE d'Occitanie.*



### PRODUCTION / ACTION

- Animation, échanges et administration du site internet et de l'extranet.
- Diaporama sur le suivi et la création de formulaire du site internet.

### Participant-e-s

- ⊗ Ariège : Corinne TRIAY
- ⊗ Aude : Marie BARDET
- ⊗ Aveyron : Vincent HURTES
- ⊗ Gard : Thierry BAUMET
- ⊗ Haute-Garonne : Amélie VASSEUR
- ⊗ Gers : Jussara LABAZUY et Marie-Anne NEDYJ
- ⊗ Hérault : Valérie PEREZ
- ⊗ Lot : Stéphane FERAY
- ⊗ Lozère : Caroline ENTRAYGUES
- ⊗ Hautes-Pyrénées : Adrien VERTALLIER
- ⊗ Pyrénées-Orientales : Pascale MIRALLES et Corinne CHOZNACKI
- ⊗ Tarn : Frédérique OLLIVIER
- ⊗ Tarn-et-Garonne : Sandy CAILLAT
- ⊗ Occitanie : Philippe LABAUME et Fabienne RODRIGUEZ
- 👤 Directrice adjointe référente : Frédérique OLLIVIER

## Objectifs

- Proposer un gabarit mutualisé pour les fiches pratiques à l'attention des particuliers. Le graphisme est réalisé par Stéphane FERAY dans le cadre d'une convention de mise à disposition.
- Faciliter la réalisation collective ou la mise à jour de fiches pratiques destinées aux particuliers.
- Réfléchir à l'évolution de l'espace "Réfléchir à son habitat" du site Internet mutualisé.



**1 visioconférence.**



## PRODUCTION / ACTION

- Gabarit graphique mutualisé pour les fiches pratiques (CAUE 46).
- Identification des besoins pour de nouvelles fiches.

## Participant-e-s

- 👤 Ariège : Corinne TRIAY
- 👤 Aude : Pauline VAN LEEUWEN
- 👤 Haute-Garonne : Laure MOULINOU
- 👤 Gers : Jussara LABAZUY
- 👤 Hérault : Michaël ARJONA
- 👤 Lot : Antoine SOMMER et Stéphane FERAY
- 👤 Lozère : Caroline ENTRAYGUES
- 👤 Pyrénées-Orientales : Florian FAUCHEUX
- 👤 Tarn : Frédérique OLLIVIER
- 👤 Tarn-et-Garonne : Sandrine BASTIÉ
- 👤 Occitanie : Philippe LABAUME
- 👤 Directrice référente : Caroline ENTRAYGUES

# Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

## Objectifs

- Identifier des exemples de projets accompagnés par les CAUE et contribuant à la sobriété foncière.
- Constituer collectivement un ensemble de ressources, à la disposition des CAUE pour sensibiliser les élus au ZAN.
- Suivre et partager ensemble l'actualité locale, régionale et nationale du ZAN.



*7 réunions au siège des CAUE d'Occitanie et au CAUE de l'Hérault à Montpellier, avec possibilité de visioconférence.*



## PRODUCTION / ACTION

Réalisation de supports évolutifs appropriables par les CAUE pour la sensibilisation des élus : vocabulaire du ZAN, bibliographie et diaporama ZAN en Occitanie.

## Participant-e-s

- 👤 Ariège : Bruno AUGÉ
- 👤 Aude : Hélène TOUCHE
- 👤 Aveyron : Sylvie CURE
- 👤 Gard : Pascale PARAT-BEZARD, Martin FETET et Célestine MOUGE
- 👤 Haute-Garonne : Florence FREMONT
- 👤 Gers : Frédéric POULLE
- 👤 Hérault : Sylvaine GLAIZOL et Xavier MESTRE
- 👤 Lozère : Lucille GUIRAUD puis Alina GARKOUCHE
- 👤 Hautes-Pyrénées : Vincent DEDIEU
- 👤 Pyrénées-Orientales : Stéphane VALLIERE et Marie-Ange PALACIN
- 👤 Tarn : Nelly JERRIGE
- 👤 Tarn-et-Garonne : Philippe MILLASSEAU
- 👤 Occitanie : Philippe LABAUME
- 👤 Directeur référent : Philippe MILLASSEAU

## Paysage et transition écologique

### Objectifs

- Définir et **concevoir** avec la DREAL, la **publication** "*Les paysages d'Occitanie, pour la transition écologique*" dans le cadre de la Collection Paysages d'Occitanie.
- Rédiger les **textes**, proposer des illustrations (photos, croquis).
- Réaliser la **cartographie et les infographies** et mettre en page la publication. Le graphisme est réalisé par Stéphane FERAY dans le cadre d'une convention de mise à disposition.



**4 réunions au siège de l'association Les CAUE d'Occitanie et 3 visioconférences.**



### PRODUCTION / ACTION

Plaquette "Les paysages d'Occitanie, pour la transition écologique" - 4ème production de la collection *Les Paysages d'Occitanie*.

### Participant-e-s

-  Ariège : Agnès LEGENDRE
-  Aveyron : Marie-Dominique ALBINET
-  Haute-Garonne : Nolwenn MARCHAND
-  Gers : Laetitia LAFFITTE
-  Hérault : Anaïs HERVOUET et Serena PALAZZI
-  Lot : Mathieu LARRIBE
-  Lozère : Nicolas VIGNAU
-  Pyrénées-Orientales : Katja DEIRMENDJIAN
-  Tarn-et-Garonne : Charlotte BARRÉ
-  Occitanie : Philippe LABAUME
-  Avec la participation d'Alain GUGLIELMETTI, DREAL Occitanie
-  Directeurs référents : Agnès LEGENDRE et Mathieu LARRIBE

## Réhabilitation du bâti

### Objectifs

- Définir et **concevoir la publication** "*Réhabiliter ou construire, faire les bons choix !*", en lien avec l'ADEME et la DREAL.
- Rédiger les **textes**, proposer des illustrations (photos, croquis).
- Réaliser la **cartographie et les infographies** ainsi que la mise en page la publication. Le graphisme est réalisé par Stéphane FERAY dans le cadre d'une convention de mise à disposition.



**3 réunions au siège de l'association Les CAUE d'Occitanie avec possibilité de visioconférence.**



### PRODUCTION / ACTION

Réalisation de la plaquette "Réhabiliter ou construire, faire les bons choix" : rédaction illustrations, conception, mise en page et impression de la plaquette.

### Participant-e-s

- 👤 Ariège : Corinne TRIAY
- 👤 Haute-Garonne : Stéphane VAN ANDRINGA
- 👤 Gers : Philippe BRET
- 👤 Hérault : Renaud BARRÈS
- 👤 Lot : Stéphane FERAY
- 👤 Pyrénées-Orientales : Florian FAUCHEUX
- 👤 Tarn-et-Garonne : Philippe MILLASSEAU
- 👤 Occitanie : Philippe LABAUME
- 👤 Avec la participation de Nathalie GONTHIEZ, ADEME Occitanie et d'Anne FAURÉ, DREAL Occitanie
- 👤 Directeur référent : Renaud BARRÈS



## Objectifs

- **Faciliter les échanges entre les référents** pédagogie des CAUE.
- **Identifier ensemble les actions de sensibilisation et les partenariats** qui fonctionnent bien et qui pourraient être mutualisées.



*1 réunion à Albi au CAUE du Tarn et 1 visioconférence.*



## PRODUCTION / ACTION

Animation, échanges, dépôt de documents sur l'extranet, feuille de route pour 2023.

## Participant-e-s

- ⊗ Ariège : Floriane LULEWICZ
- ⊗ Aude : Laurie GLEIZES
- ⊗ Aveyron : Aurélie AUBRY
- ⊗ Gard : Pascale PARAT-BÉZARD
- ⊗ Haute-Garonne : Mélanie DAMINATO
- ⊗ Gers : Laetitia LAFFITTE
- ⊗ Hérault : Anne-Marie LLANTA
- ⊗ Lot : Mathieu LARRIBE
- ⊗ Lozère : Caroline ENTRAYGUES ET Alina GARKOUCHEA
- ⊗ Hautes-Pyrénées : Adrien VERTALLIER
- ⊗ Pyrénées Orientales : Clara ROUZOT
- ⊗ Tarn : Frédérique OLLIVIER
- ⊗ Tarn-et-Garonne : Sandra GASPARD
- ⊗ Occitanie : Philippe LABAUME et Fabienne RODRIGUEZ
- 👤 Directrice adjointe référente : Frédérique OLLIVIER

# FORMATION DES PERSONNELS

La formation des personnels et l'organisation d'échanges techniques entre les CAUE ou avec toute personne ayant une activité dans les domaines des professions concernées par les CAUE, sont des missions statutaires confiées à l'association.

A la demande des CAUE d'Occitanie et dans ce cadre, le **CAUE du Gers**, organisme de formation certifié Qualiopi, en lien avec l'union régionale, organisent à destination des salariés du réseau des actions de formation afin de répondre aux besoins collectifs et ainsi de favoriser leurs montées en compétences.

Le début d'année a été consacré aux **bilans opérationnel et financier 2021** de l'action de formation intitulée "Estimation des coûts des projets des ouvrages de bâtiments, en particulier des opérations de construction ou de réhabilitation d'équipements publics, dans le domaine socio-culturel, administratif et scolaire". Ces bilans, réalisés avec le **CAUE du Gers** ont permis de piloter une **évaluation structurée** en trois phases : en amont sur la conception et le montage de l'action, pendant sur la partie opérationnelle et en aval sur l'évaluation globale. **Des actions correctives ont été apportées pour améliorer le programme et le dispositif pédagogique avant sa reconduction.**

L'offre de formations s'est enrichie par une session complémentaire en cours d'année et a permis de proposer deux actions en 2022 :

- **Estimation des coûts des projets des ouvrages de bâtiments, en particulier des opérations de construction ou de réhabilitation d'équipements publics, dans le domaine socio-culturel, administratif et scolaire** : les 20 et 21 avril, à Labège. Cette session a accueilli **8 stagiaires des CAUE d'Occitanie.**
- **Utilisation de l'approche Palo Alto dans les CAUE initiation** : les 22 et 23 septembre & les 8 et 9 décembre, à Labège. Cette session a accueilli **14 stagiaires des CAUE d'Occitanie.**

Le **CAUE du Gers**, avec l'appui de l'équipe régionale, a candidaté à l'appel à projet national des formations 2023 pour le volet 1 du Plan Qualifié de Branche (PQB1), organisé cette année par le paritarisme. Deux projets ont été déposés pour Palo Alto : une session initiation (4 jours) et une session perfectionnement (2 jours). **Ces deux projets ont été retenus par le paritarisme et seront financés sur les fonds conventionnels de la branche ADITIG.**

Le groupe de travail formation interne, constitué de manière ad hoc selon la thématique sur l'**estimation des coûts des projets d'espaces publics** s'est réuni une nouvelle fois cette année. Ce groupe a la

**ACTION DE FORMATION**  
Estimation des coûts des projets d'ouvrages de bâtiments, en particulier des opérations de construction ou de réhabilitation d'équipements publics. Dans le domaine socio-culturel, administratif et scolaire.

**à destination des salariés des CAUE d'Occitanie**

**MR. LÉONARDI**  
Niveau : 2 modules de 2 jours en présentiel.  
Dates des sessions :  
• du 20 au 21 avril 2022  
• du 22 au 23 septembre 2022  
• du 8 au 9 décembre 2022  
Lieu : Labège  
CAUE - Occitanie - 31000 Labège  
407 rue Occitanie - 31000 Labège

**MR. LÉONARDI**  
Niveau : 2 modules de 2 jours en présentiel.  
Dates des sessions :  
• du 20 au 21 avril 2022  
• du 22 au 23 septembre 2022  
• du 8 au 9 décembre 2022  
Lieu : Labège  
CAUE - Occitanie - 31000 Labège  
407 rue Occitanie - 31000 Labège

**Objectifs**  
A la demande des CAUE d'Occitanie, le CAUE du Gers / l'union régionale des CAUE d'Occitanie organise une formation initiale à l'estimation des coûts des projets des ouvrages de bâtiments. Dans le cadre de leurs missions de conseil aux collectivités, à l'issue de la formation les stagiaires des CAUE devront être en mesure d'estimer le coût d'une opération de construction ou de réhabilitation. La formation permettra d'approfondir la question financière au moyen d'éléments méthodologiques (matériaux et coûts, approches, prévisions d'usage...) au regard de l'expérience très en amont du CAUE (missions et préconisations). Ces stagiaires travailleront dans toute leur complexité sur le thème fondamental dans la prise de décision des élus : comment évaluer le coût d'un projet ? Il s'agit avant tout de fournir aux stagiaires des éléments de méthodologie à travers une démarche de projet structurée. Les échanges par des études d'exemples concrets dans le domaine des cas de figure et des projets en CAUE. Les projets accompagnés par les CAUE sont regroupés en trois modules (niveau MA1) et pour des collectivités possédant toutes les compétences (niveau MA2) et pour des collectivités possédant toutes les compétences (niveau MA3).

**Publics visés**  
Cette formation est à destination des professionnels CAUE intervenant sur les missions de conseil aux collectivités (conseillers techniques en architecture, en urbanisme, ...). La formation s'adresse uniquement aux personnels des CAUE. Le nombre de participants est au minimum de 8 et au maximum de 12.

**Principes**  
La suite de la formation nécessite une connaissance minimale de la construction (techniques constructives, adjonction d'un programme technique, utilisation, types de pièces et d'usage en fonction des typologies de bâtiments).

**Compétences développées**  
• Savoir décrire l'ensemble des dépenses annexes à un projet de construction ou de réhabilitation d'un équipement public.  
• Se représenter l'impact d'un ouvrage en fonction des possibilités techniques.  
• Evaluer les coûts impactant le coût d'un projet.  
• Identifier les paramètres qui impactent le coût global.  
• S'approprier une méthode destinée à évaluer rapidement un projet (à l'élaboration d'un tableau des surfaces ou d'une feuille de route).

**Remarque** : en 2 jours, la formation permet bien de dépasser le niveau MA1. Mais il faut ensuite du temps de travail personnel et d'approfondissement de la méthode et des éléments mis à disposition pour avoir réellement la capacité de l'appliquer rapidement des projets.

**caue**

**ACTION DE FORMATION**  
Utilisation de l'approche de Palo Alto dans les CAUE. Session d'initiation.

**à destination des salariés des CAUE d'Occitanie**

**MR. LÉONARDI**  
Niveau : 2 modules de 2 jours en présentiel.  
Dates :  
• du 22 au 23 septembre 2022  
• du 8 au 9 décembre 2022  
Lieu : Labège  
CAUE - Occitanie - 31000 Labège  
407 rue Occitanie - 31000 Labège

**MR. LÉONARDI**  
Niveau : 2 modules de 2 jours en présentiel.  
Dates :  
• du 22 au 23 septembre 2022  
• du 8 au 9 décembre 2022  
Lieu : Labège  
CAUE - Occitanie - 31000 Labège  
407 rue Occitanie - 31000 Labège

**PRÉAMBULE**  
Les différentes démarches conduites en CAUE nécessitent de réfléchir tout autant aux caractéristiques physiques, sociales, économiques et culturelles du territoire, à ses potentialités et ses possibilités, qu'aux relations existant entre les acteurs de ce territoire. La suite de la formation suppose - 2 sessions de 2 jours - est centrée sur le développement du rôle des conseils CAUE et de leurs interactions dans l'exercice de leurs missions avec : maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, autres professionnels du cadre de vie, habitants... Cette formation s'appuie sur une utilisation spécifique de l'approche Palo Alto, issue des sciences de l'architecture, dans les champs de l'architecture, de l'urbanisme et de l'enseignement, pour :  
• agir et réagir dans des processus complexes de réflexion et d'élaboration de projets complexes,  
• donner les clés pour prendre du recul sur les problèmes de conseil,  
• avoir une meilleure appréhension et compréhension des demandes,  
• cibler une intervention afin de la rendre plus efficace.  
Cette session d'initiation apporte les bases théoriques que les stagiaires mettront en pratique grâce à des mises en situation et des débriefings de situations professionnelles.

**OBJECTIF DE LA FORMATION**  
Intégrer une approche pratique du jeu d'acteurs pour exercer les missions des CAUE.

**PUBLICS CIBLÉS**  
Cette formation est à destination des salariés des CAUE et l'équipe régionale de la région Occitanie. Le nombre de participants est de 12 stagiaires au maximum et 14 au maximum.

**PRÉREQUIS**  
La suite de la formation ne nécessite pas de prérequis particulier de la part des stagiaires.

**COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES**  
• Savoir agir et réagir dans des processus complexes de réflexion et d'élaboration de projets,  
• développer une prise de recul sur les problèmes de conseil,  
• savoir appréhender et comprendre les demandes d'accompagnement de projets,  
• savoir cibler une intervention afin de la rendre plus efficace.

**FORMALITÉS PRATIQUES** - Dates, horaires et lieux de la formation  
28 heures, réparties sur 4 jours.

| SE | Module   | Date                                   | De               | À |
|----|----------|----------------------------------------|------------------|---|
| 1  | Module 1 | Jeudi 22 et vendredi 23 septembre 2022 | De 9h00 à 12h30  |   |
| 2  | Module 2 | Jeudi 8 et vendredi 9 décembre 2022    | De 14h00 à 17h30 |   |

407 rue Occitanie - 31000 Labège - Salle 12

charge de produire une réflexion en termes de besoins et d'objectifs communs afin de **proposer une nouvelle formation en 2024**.

Par ailleurs, **un cycle de formation "La commande publique de maîtrise d'œuvre"** a été organisé par l'Union régionale des CAUE de Nouvelle-Aquitaine et dispensé par la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques). Dans le cadre des relations inter-URCAUE, les **trois webinaires ont été ouverts aux CAUE d'Occitanie**. Ils ont permis d'aborder :

- **Le dialogue compétitif**, le 7 juin. Cette session a accueilli **18 stagiaires dont 11 de la région Occitanie**.
- **Les accords-cadres**, le 28 juin. Cette session a accueilli **38 stagiaires dont 12 de la région Occitanie**.
- **L'intention architecturale**, le 5 juillet. Cette session a accueilli **8 stagiaires dont 2 de la région Occitanie**.





© CAUE des Hautes-Pyrénées

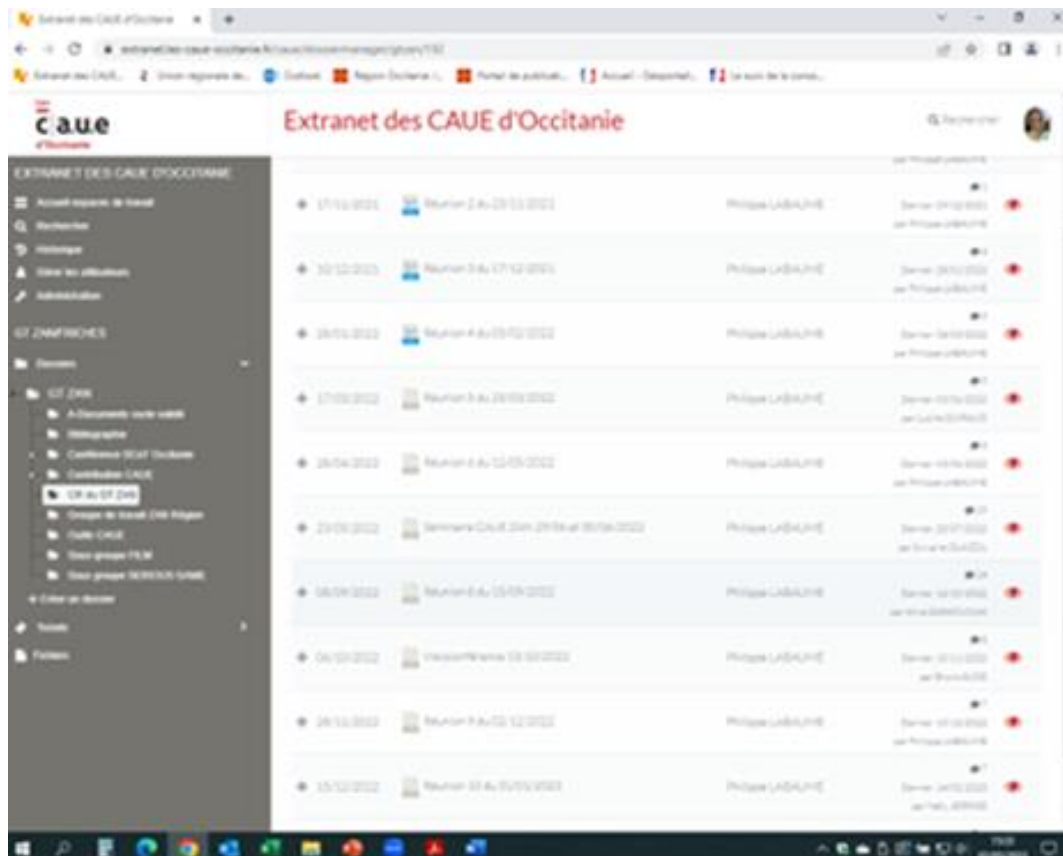
## JOURNÉES DES ÉQUIPES

Celles-ci permettent notamment aux nouveaux salariés des CAUE de faire connaissance avec le réseau régional, de tisser ou renforcer les liens et de coopération en complément des groupes de travail.

Proposées par le CAUE des Hautes-Pyrénées, elles se sont déroulées les 26 et 27 septembre derniers, à Germ-Louron et à Aulon, et ont accueilli une cinquantaine de participants autour :

- D'une rencontre avec le maire d'Aulon, village aux labels Villes et villages étoilés et fleuris, réserve naturelle, ... déambulation et présentation des réflexions portées par les habitants et élus pour dynamiser l'économie, créer de l'activité, réinventer des solidarités, créer plus de lien social entre les générations, ... en prenant en compte les enjeux climatiques. Puis échanges avec deux jeunes entrepreneurs implantés sur la commune, un brasseur qui fabrique des bières avec des ingrédients bio et l'eau de la montagne ainsi qu'une chevrière qui développe une large gamme de produits à partir de la laine Mohair ;
- D'une présentation de la transformation de la bergerie, dotée d'un fort intérêt architectural, en projet culturel, social et touristique Chez Lily à Germ, commune de 35 habitants ;
- D'une balade commentée pour découvrir le plateau de Germ avec ses spécificités patrimoniales, paysagères et touristiques ;
- De Repas du terroir, dont un accompagné de slam improvisé par notre collègue Adrien.

Exemple d'un espace de travail sur l'extranet



## OUTILS DE COMMUNICATION INTERNE

### Extranet des CAUE Occitanie

Depuis juin 2020, les CAUE d'Occitanie disposent d'un **extranet**. Il donne accès à des **espaces privés pour chaque structure**, à des **espaces mutualisés** pour les groupes de travail entre CAUE et à des **espaces partenariaux** permettant d'ouvrir des groupes de travail à des partenaires.

Un mode d'emploi réalisé en 2021 permet d'en faciliter l'usage pour les nouveaux arrivants. L'extranet est administré par le délégué régional.

Un contrat d'hébergement, de suivi et d'accompagnement est mutualisé avec le développeur W-agera qui **offre une assistance à chaque CAUE**.

### Abonnements mutualisés

Trois abonnements mutualisés en ligne sont proposés aux CAUE d'Occitanie : Calaméo (plateforme de diffusion numérique), Vimeo (partage et visionnage de vidéos) et Sendinblue (e-mailing des newsletters).

Des modalités ont été développées avec W-agera pour faciliter un usage collectif.

## Site internet [www.les-caue-occitanie.fr](http://www.les-caue-occitanie.fr)

Renouvelé en mai 2019, le **site internet mutualisé** permet de valoriser la coopération régionale des CAUE d'Occitanie tout en soulignant leur spécificité.

Dans un cadre partagé lors des **échanges du GT Numérique**, chaque **CAUE peut développer son espace départemental** en lien avec les autres CAUE.

Il s'adresse aux différents publics des CAUE au travers de quatre rubriques :

- Réfléchir à son habitant pour les particuliers,
- Aménager sa commune pour les collectivités,
- Découvrir et transmettre pour le grand public,
- Se former pour les professionnels, les jeunes publics, les professionnels et les élus.

Les **ressources du réseau sont partagées** au sein d'une base de données qui propose près de 1 200 supports : publications, fiches, expositions, vidéos et podcasts, dossiers thématiques, ...

Des pages régionales permettent de présenter les actions collectives des CAUE autour de quatre grands thèmes : Paysage et biodiversité, Culture et patrimoine, Transition énergétique et Aménagement du territoire.

Un contrat d'hébergement, de suivi et d'accompagnement, est également mutualisé avec W-agera, concepteur du site, lequel assure une **assistance auprès de chaque CAUE**.

| Quelle est la fréquentation du site ? | 2022    | 2021    |
|---------------------------------------|---------|---------|
| Nombre de visites                     | 93 880  | 83 340  |
| Nombre de visiteurs                   | 68 661  | 60 790  |
| Pages vues                            | 219 937 | 216 746 |
| Pages par session                     | 2,34    | 2,6     |
| Durée moyenne des sessions            | 1'59''  | 2'09''  |

| Comment les visiteurs trouvent le site ?        | 2022 | 2021 |
|-------------------------------------------------|------|------|
| Moteurs de recherche                            | 54%  | 59%  |
| Accès direct (saisie adresse URL, favoris, ...) | 29%  | 22%  |
| Lien depuis un autre site                       | 12%  | 13%  |
| Réseaux sociaux                                 | 4%   | 5%   |
| Newsletter des CAUE                             | 1%   | 1%   |



## Les actions prévues

- **Mise en place et animation de groupes de travail regroupant les CAUE autour de thématiques communes :**

Évolution et adaptation des groupes de travail avec la clôture du GT "Réhabiliter ou construire" et du GT "Paysage et biodiversité", la mise en place d'un GT "Paysage, sites naturels et sur fréquentation", l'évolution du GT "ZAN" en lien avec le suivi des friches, le GT "Numérique" qui s'ouvre aux outils de communication et le GT "Numérique et particulier", pour la mission conseil aux particuliers, ...

- **Formation des personnels des CAUE, répondant aux besoins des équipes identifiées par les directrices et directeurs :**

Animation des outils de la formation estimation des coûts des bâtiments, 2eme session Palo Alto initiation, formation Palo Alto perfectionnement, formation estimation des coûts des espaces publics.

- **Outils de communication mutualisés : site Internet, extranet, abonnements Vimeo, Calaméo, Sendinblue :**

Quelques adaptations du site prévues avec W-agera, réflexion commune plus large sur les outils de communication des CAUE, évolution des pages conseil aux particuliers, mise à jour du contenu de la page "Se former".

## ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DE NIVEAU RÉGIONAL EN MATIÈRE D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

L'échelon régional est un échelon stratégique incontournable entre les niveaux européen et national d'une part et les niveaux départemental et local d'autre part. Les compétences régionales (transitions énergétique et écologique, aménagement du territoire...) croisent et convergent pleinement avec celles des CAUE en architecture urbanisme et environnement. Du fait de leur ancrage local, les CAUE jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement de dispositifs supra départementaux.



# CADRES D'INTERVENTION PLURIANNUELS

## Protocole Région/CAUE 2022-2028

Les CAUE d'Occitanie entretiennent avec la Région depuis de nombreuses années un partenariat technique et financier, formalisé par un protocole d'accord pluriannuel. À la lumière des ateliers d'évaluation du protocole Région/CAUE 2018-2021 durant l'année 2021, 2022 a été consacrée à la rédaction du nouveau protocole pour la période 2022-2028. Ce travail a mobilisé les administrateurs et les directions des CAUE ainsi que plusieurs directions de la Région faisant l'objet de nombreux allers-retours. Il a permis d'établir un document adopté par les CAUE d'Occitanie en mai et par la Région en octobre 2022. Le protocole a été décliné selon un cadre type facilitant l'élaboration des programmes de travail de chacun des 13 CAUE à partir des domaines d'intervention identifiées :



- le bâti et plus particulièrement la rénovation et l'architecture durable
- l'aménagement durable regroupant la planification et la mise en œuvre du SRADDET et le développement des territoires en lien avec la valorisation des paysages et la prise en compte de la biodiversité.

Le protocole et les actions conduites sont suivis par des points mensuels réalisés avec la direction de l'aménagement et de l'immobilier (DAI), direction de la Région référente pour les CAUE.

## Convention cadre de partenariat pour l'animation du Réseau Paysage Occitanie 2023-2027

Les CAUE d'Occitanie entretiennent avec la DREAL depuis de nombreuses années un partenariat autour du Réseau Paysage Occitanie dont ils sont cofondateurs. La précédente convention pluriannuelle sur la période 2018-2021 avait été prorogée en 2022 afin de préparer un nouveau cadre pour la période 2023-2027. Les directeurs référents paysage, Mathieu LARRIBE et Agnès LEGENDRE, se sont mobilisés au côté du délégué régional afin d'établir ce document qui associe l'Université Toulouse Jean Jaurès, l'Université Montpellier Paul Valéry et les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture de Montpellier et de Toulouse. Pour les années à venir cette convention fixe de nouveaux objectifs aux actions portées par le Réseau Paysage Occitanie autour de la connaissance des paysages, de l'accompagnement des territoires et du renforcement des compétences en matière de paysage. Ce document a été adopté en 2022 par la DREAL et par les administrateurs des CAUE.



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## Sensibilisation des élus au Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

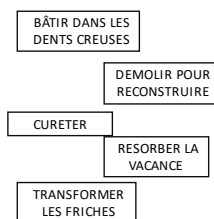
Durant l'année 2022, le GT ZAN CAUE s'est concentré sur la production de supports appropriables par les CAUE pour leur mission de sensibilisation des élus aux enjeux de sobriété foncière. L'objectif étant de dépasser les approches quantitatives du ZAN et de montrer avec des exemples concrets que l'accueil de population ou d'activités peut se réaliser sans consommation d'espace. Les CAUE sollicités localement sur ces sujets pour des ateliers, des formations ou des réunions de travail peuvent ainsi puiser dans ces ressources qui regroupent : vocabulaire, bibliographie, repères et exemples autour de la notion de ZAN.

### 3/ L'esprit de la loi climat et résilience

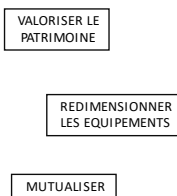
#### 3-4/ Comment atteindre les objectifs du ZAN

Eviter → Réduire → Compenser

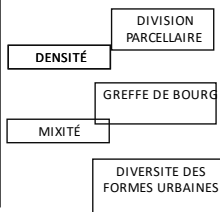
Réinvestir les centres-anciens



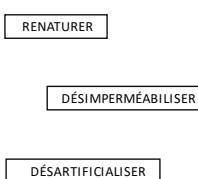
Requalifier les bâtiments publics/privés existants



Développer des extensions urbaines qualitatives et sobres en foncier



Restituer des surfaces de pleine terre



Les  
caue  
d'Occitanie

Extraits du  
diaporama  
ressource CAUE  
sensibilisation des  
élus au ZAN

E

#### Densifier en cœur de bourg Réhabilitation d'une maison de village

Sémalens

Tarn - 81

2000 habitants

Réalisation 2022

La commune de Sémalens, soucieuse de revitaliser le centre du bourg et de répondre à la demande de logements locatifs a eu l'opportunité d'acquérir une grande maison de village mise à la vente.

Elle s'est interrogée sur le potentiel de réutilisation de ce bâtiment, au regard de sa situation urbaine.

Cette grande maison est intéressante par sa situation, elle fait partie intégrante d'un îlot central, au cœur du noyau ancien. Elle correspond à la façade Est de l'îlot central, qui structure la promenade circulaire



Les  
caue  
d'Occitanie

# Groupe de travail régional ZAN

Les réflexions du groupe de travail animé par la Région et associant la DREAL, le CEREMA, l'ARB, l'EPFO, les trois agences d'urbanisme, la SAFER, la Chambre régionale d'agriculture, plusieurs directions de la Région et les CAUE d'Occitanie se sont poursuivis en 2022.

Les CAUE se sont mobilisés en exposant leur feuille de route pour la sensibilisation des élus au ZAN en début d'année, en relisant les fiches ZAN établis par le CEREMA et en présentant l'avancée de leurs travaux en octobre avec la participation de plusieurs membres du GT ZAN CAUE.

## Conférence des Schémas de Cohérence Territoriale

La conférence régionale des SCoT, instituée par la Loi climat et résilience, devait formuler des propositions relatives à l'élaboration du SRADDET avant octobre 2022.

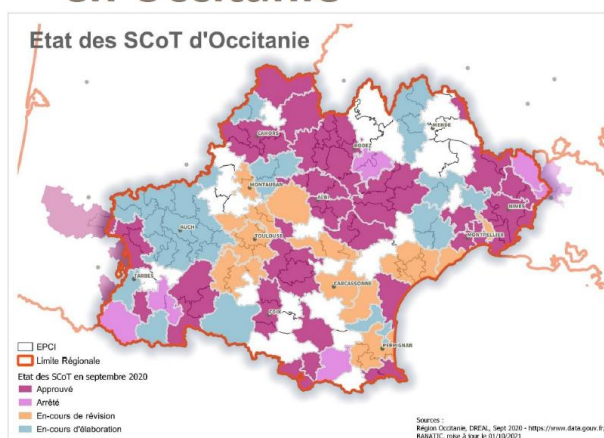
En Occitanie les travaux se sont déroulés en deux temps : des ateliers à Montpellier en juin et une séance de finalisation des propositions à Toulouse en septembre. Ph. MILLASSEAU et Ph. LABAUME ont représenté les CAUE d'Occitanie lors de ces journées, rappelant le rôle d'accompagnement des collectivités par les CAUE en matière de planification.

Les SCoT en Occitanie,  
source conférence des  
SCoT



### Géographique des SCoT en Occitanie

- 56 SCoT
- 5 à cheval sur deux autres régions (3 en nouvel Aquitaine, 1 en PACA)
  - 5 PLUI valant SCoT.



Attention l'état des procédures a évolué  
depuis la publication de la carte

[fedescot.org](https://fedescot.org)



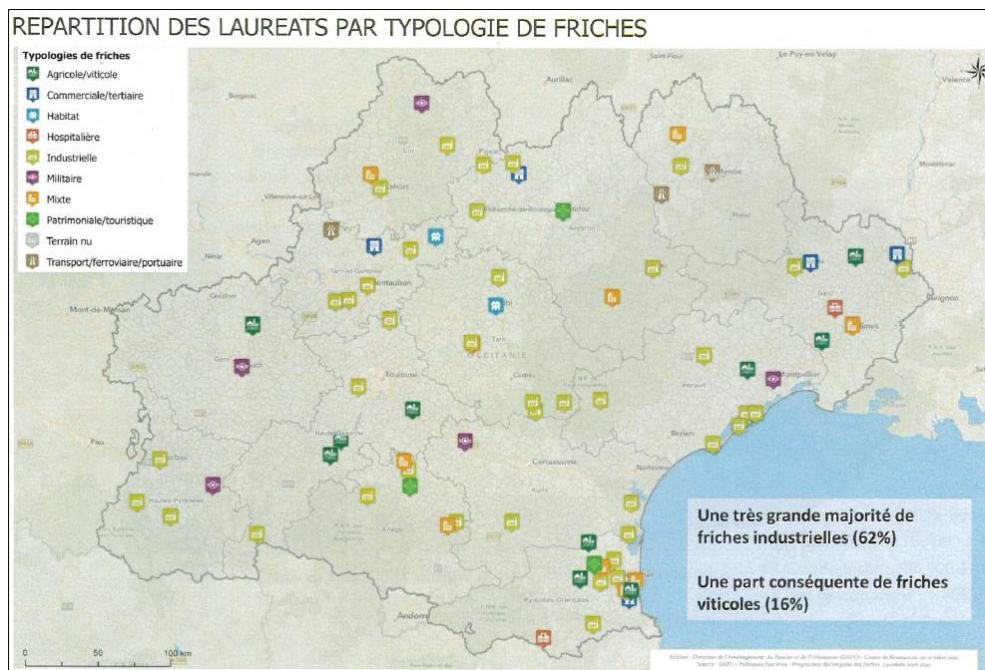
# Reconquête des friches

Les CAUE accompagnent depuis 2020 l'Appel À Projet (AAP) "Reconquête des Friches en Occitanie". Deux sessions d'AAP ont été lancées en décembre 2021 et en juin 2022.

Ainsi, sur l'année 2022, 71 candidatures ont été évaluées pour 33 projets lauréats. La mobilisation des CAUE est locale (accompagnement des lauréats dans la conduite de leur projet) et régionale (suivi du comité technique régional, aide à l'évaluation des candidatures, coordination entre les partenaires).

Les CAUE d'Occitanie ont aussi participé à la réflexion engagée par la Région pour faire évoluer l'appel à projet dont les nouvelles modalités devraient être adoptées en 2023.

Parallèlement, l'Etat a poursuivi l'appel à projet "Fonds Friches" une session qui qui a rassemblé 76 candidatures pour 23 lauréats. Les candidatures ont été transmises pour information aux CAUE d'Occitanie, représentés par leur délégué régional au comité friche Etat qui s'est tenue en juin.



Extrait du bilan des quatre sessions de l'appel à projet Région "Reconquête des friches en Occitanie" : 63 lauréats



# DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

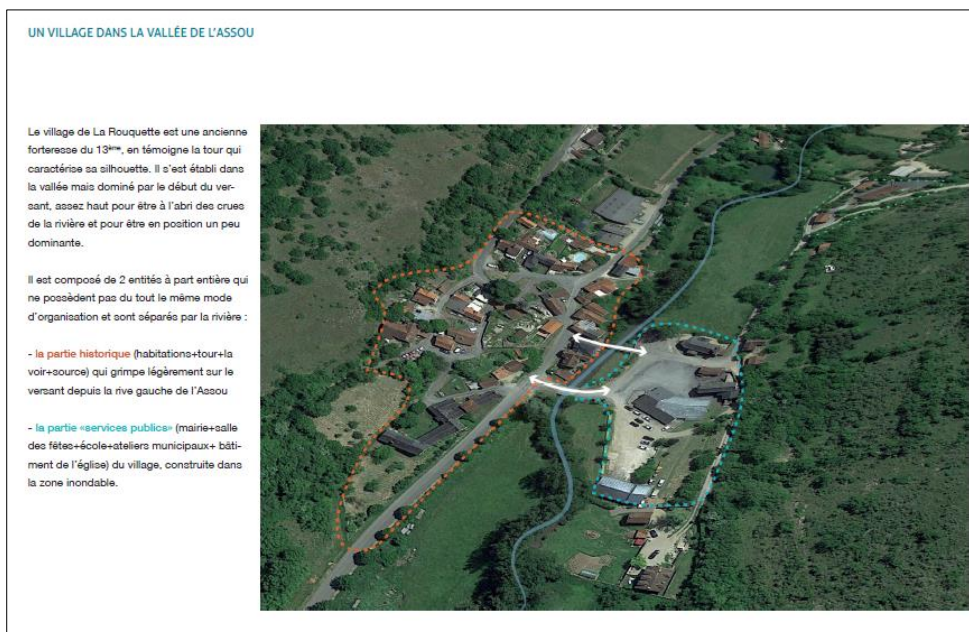
## Bourgs centres Occitanie et espaces publics résilients

Les CAUE d'Occitanie suivent depuis 2018 le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie. La Région a renouvelé ce dispositif pour la période 2022-2028 qui s'articule notamment avec le dispositif de l'Etat Petites Villes de demain (PVD).

Une rencontre entre les CAUE et les référents territoriaux de la région a permis d'échanger autour des objectifs du nouveau dispositif accompagné sur le terrain par les CAUE. En fin d'année la Région a associé les CAUE afin de mettre à jour la trame de cahier des charges pour les études stratégiques Bourgs-Centres.

Dans le même temps les CAUE ont été sollicités pour organiser un séminaire autour du dispositif d'intervention de la Région sur les espaces publics. Un groupe de travail, associant M. LARRIBE, S. CURE, Ph. MILLASSEAU et Ph. LABAUME, a engagé la préparation de ce séminaire prévu en 2023 en lien avec la coordinatrice Bourgs Centres de la Région.

Un exemple  
d'intervention CAUE  
en amont sur les  
espaces publics d'un  
bourg (CAUE 12)



# RÉSEAU PAYSAGE OCCITANIE

Les CAUE d'Occitanie, parties prenantes du Réseau Paysage Occitanie (RPO) depuis plusieurs années, sont représentés par A. LEGENDRE et Ph. LABAUME et contribuent aux réunions du comité d'animation (6 en 2022) dont le rôle est de préparer et d'accompagner la mise en œuvre des actions, rencontres et productions.

Il vise aussi à équilibrer les activités sur l'ensemble des treize départements de la région afin qu'elles touchent les quatre grandes familles de paysage : le massif pyrénéen, les coteaux et vallées garonnaises, les monts du Massif central et les plaines et massifs du littoral méditerranéen.

Les CAUE d'Occitanie contribuent aux actions de communication du RPO : transmission d'informations CAUE pour le Paysage info (4 numéros en 2022), relais des informations du RPO sur le site Internet des CAUE d'Occitanie, réalisation d'un kakémono.

En 2022, il a semblé opportun de franchir une nouvelle étape en proposant une meilleure communication du RPO par la création d'un site Internet spécifique. Des rencontres avec des spécialistes du Web et un examen des sites Internet des Réseaux Paysage Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes, ont permis de préparer un cahier des charges pour ce futur site qui sera lancé en 2023.

Les CAUE d'Occitanie ont aussi participé à différentes manifestations organisées dans le cadre du RPO : journée régionale des Observatoires Photographiques du Paysage en lien avec les PNR, Journée thématique d'échanges qui s'est déroulée à Montpellier autour du rôle des grands équipements dans la fabrique des paysages urbains.

Enfin le CAUE des Pyrénées-Orientales qui avait organisé en 2021 une journée à Collioure dans le cadre du réseau paysage Occitanie, a poursuivi les échanges avec les acteurs locaux afin d'évaluer l'opportunité d'un plan de paysage sur le secteur.



Kakémono de présentation  
du Réseau Paysage Occitanie

# JOURNÉES THÉMATIQUES D'ÉCHANGES DU RÉSEAU PAYSAGE OCCITANIE

Dans le cadre de la convention avec la DREAL, le CAUE du Tarn avait proposé en 2021 une journée thématique d'échanges (JTE) autour de la rigole d'alimentation du canal du Midi sur la Montagne noire. La procédure de classement de la rigole ayant été retardée, il avait été convenu de la reporter en 2022.

En accord avec le comité d'animation du RPO, le programme a ensuite évolué vers l'organisation de deux journées : un parcours de découverte commenté sur le terrain et une journée de séminaire, afin de réfléchir à un projet de valorisation et de développement du territoire concerné.

## Découverte le long de la rigole

Cette première journée s'est déroulée le 23 juin et a rassemblé 56 participants. L'objectif était de faire découvrir "in situ" la richesse et la pluralité des ressources. Le parcours en bus, à pied et à vélo, ponctué d'interventions intégrait l'ensemble des communes traversées par la rigole de la Montagne Noire, tant tarnaises qu'audioises (Arfons, Saissac et Les Cammazes).



Aux sources du canal du Midi  
la prise d'eau d'Alzeau



Cheminement à vélo commenté  
le long de la rigole

## Séminaire à Sorèze

Cette journée s'est tenue le 7 octobre. Elle intégrait une série de présentations et de débats autour de projets de territoire avec de nombreux intervenants. Les 65 participants ont abordé diverses questions à la fois en plénière et en ateliers : La rigole, si discrète, peut-elle être le trait d'union du territoire, comment faire naître ces projets, leur donner corps, quelles sont les richesses du territoire porteuses d'une telle ambition, quelles stratégies adopter et ressources mobiliser dans ces projets ?



# PROMOTION DE L'ARCHITECTURE

Deux événements, le **Mois de l'Architecture en Occitanie (MAO)**, du **14 octobre au 14 novembre** et les **Journées nationales de l'Architecture (JNA)**, les **14, 15 et 16 octobre**, initiés respectivement par la DRAC Occitanie et le ministère de la Culture, ont été organisés en 2022, offrant un cadre favorable à un programme de sensibilisation des publics sur le territoire régional.

Une réunion du **réseau des acteurs de l'architecture d'Occitanie** a été conduite par la DRAC le 8 juin à Carcassonne dans les locaux du CAUE de l'Aude. Environ 20 acteurs ont participé à cette réunion qui a permis de fixer les temps forts du MAO et des JNA : lancement des JNA à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon le 14 octobre avec la participation du CAUE du Gard et lancement du MAO à l'Institut Universitaire de Technologie de Tarbes avec le CAUE des Hautes-Pyrénées le 20 octobre

Afin d'accompagner l'organisation de ces événements, un **groupe de pilotage du MAO** a été constitué et piloté par la DRAC, avec la participation du CAUE des Hautes-Pyrénées et de l'équipe régionale des CAUE d'Occitanie. Les objectifs de ce groupe de pilotage étaient : le lien entre les acteurs de l'architecture et les dispositifs de programmation, le soutien de la DRAC, la communication, le choix des différents supports (affiches, invitations, programme, ...).



Lancement du MAO 2022 à l'IUT  
de Génie civil de Tarbes  
©-Cedrick-Nöt



## Les actions prévues

- **Définir avec les acteurs régionaux des partenariats techniques et financiers visant à disposer de cadres d'interventions pérennes pour les CAUE :**  
Signature du protocole d'accord Région/CAUE 2022-2028 ; signature de la convention pluriannuelle 2023-2027 Réseau paysage ; convention autour du Mois de l'Architecture Occitanie, ...
- **Soutenir les CAUE d'Occitanie dans leur accompagnement des collectivités, pour la mise en œuvre de dispositifs régionaux :**  
Dispositif reconquête des friches en Occitanie, accompagnement des bourgs-centres en lien avec les Petites villes de demain, sensibilisation au ZAN et développement d'outils (films et serious game), animation du Réseau Paysage, organisation d'actions en matière de paysage et proposition de deux journées thématiques d'échanges avec les CAUE du Gers et de la Lozère, ...
- **Faire émerger des partenariats facilitant le développement de projets collectifs :**  
Création du site Internet du Réseau paysage, partenariat avec les acteurs régionaux du ZAN, contribution à la modification du SRADDET, soutien à des animations du Mois de l'architecture à La Chartreuse (Villeneuve-lès-Avignon), à Cour Baragnon (Toulouse) et à Auch.

## VALORISER LES CAUE D'OCCITANIE AUPRÈS DES ACTEURS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

De nombreux acteurs institutionnels et professionnels sont structurés à l'échelon régional. L'organisation collective des CAUE leur permet d'être identifiés et de porter des propositions régionales ce qui renforce leurs actions locales et départementales. Cette reconnaissance est aussi à rechercher au niveau national et les liens avec la FNCAUE sont donc essentiels.

# RÉPRÉSENTATION & DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT

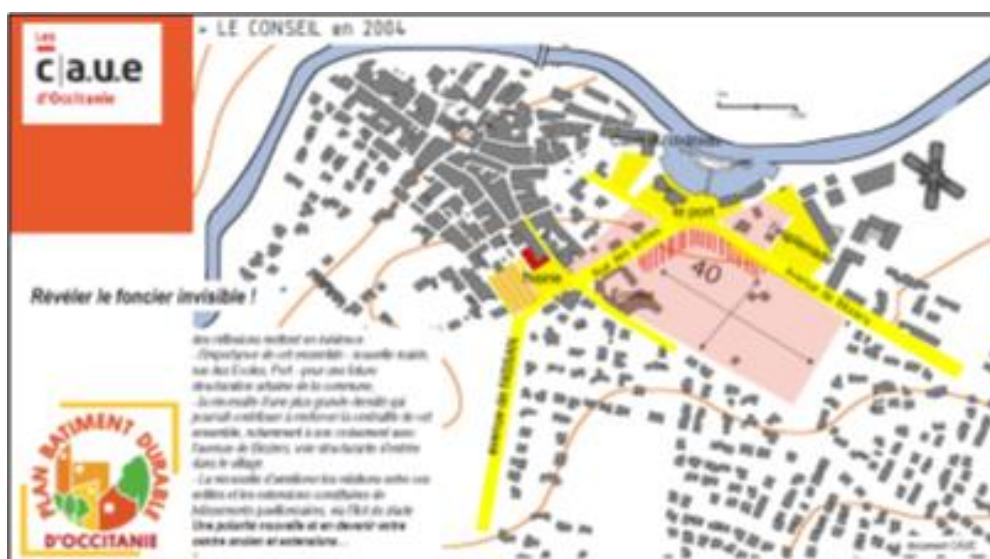
## Observatoire Régional Climat Énergie en Occitanie

L'Observatoire Régional Climat Énergie en Occitanie (ORCEO) est un outil d'observation de la situation énergétique et climatique, au service des politiques énergétiques régionales et locales. Il est animé par l'Agence Régionale Énergie Climat (AREC). En 2022, les CAUE d'Occitanie ont rejoint le comité des partenaires, lieu d'échanges où se rencontrent l'écosystème des acteurs qui font vivre l'ORCEO : institutionnels, opérateurs énergétiques, associations, professionnels, observatoires, agences d'urbanisme, territoires. F. POULLE et Ph. LABAUME, représentant les CAUE d'Occitanie ont participé à deux réunions du comité de partenaires et à un groupe de travail spécifique sur le suivi du développement de l'éolien terrestre et du photovoltaïque.

## Plan Bâtiment Durable Occitanie

Porté par la Région, l'Etat et l'ADEME, et animé par Envirobat, le Plan Bâtiment Durable Occitanie (PBDO) vise à décliner en région le plan national Bâtiment Durable afin de favoriser l'engagement des acteurs publics et privés. Les CAUE d'Occitanie, représentés par Ph. MILLASSEAU et Ph. LABAUME ont suivi les visioconférences de la communauté d'acteurs "Urbanismes circulaire" afin de préparer la deuxième conférence du Plan Bâtiment Durable Occitanie qui s'est déroulée le 29 novembre à l'Espace Capdeville de Montpellier, lors de laquelle le CAUE de l'Hérault est intervenu au travers d'exemples concrets pour illustrer la notion d'urbanisme circulaire.

Extrait du diaporama  
présenté par le CAUE  
de l'Hérault au nom  
des CAUE d'Occitanie  
lors de la conférence  
du Plan Bâtiment  
Durable Occitanie





# Envirobat Occitanie

En 2022, les CAUE d'Occitanie ont adhéré collectivement à Envirobat, permettant à chacun des CAUE de bénéficier des avantages adhérents : accès aux groupes de travail thématiques, accompagnement par l'équipe d'Envirobat, remise financière sur les formations ...

Les CAUE d'Occitanie sont par ailleurs membres du Conseil d'administration, représentés par M. F. BARTHET. Durant l'année les échanges entre les CAUE et Envirobat ont donc été riches : participation au séminaire des adhérents, aux formations et aux groupes de travail.



## Agence Régionale Biodiversité

Les CAUE d'Occitanie, représentés par A. LEGENDRE, ont participé à un groupe de travail portant sur les essences végétales locales.

Son objectif est de produire une plaquette de sensibilisation à destination des professionnels du paysage. Les CAUE d'Occitanie ont également été représentés par le CAUE de l'Ariège lors du comité d'orientation de l'ARB qui s'est tenu à Foix en septembre.

## Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

A la suite d'échanges avec le CBN fin 2020, les CAUE de l'ouest de l'Occitanie ont été associés en 2022 au programme URBAFLORE qui vise à accompagner la préservation de la flore rare, protégée ou menacée des grandes aires urbaines d'Albi, Auch, Cahors, Castres, Figeac, Montauban, Pamiers, Rodez, Saint-Gaudens, Tarbes et Toulouse.

Onze fiches techniques ont ainsi été réalisées avec la contribution des CAUE concernés par chaque aire urbaine.

## Autres partenariats

Les CAUE d'Occitanie sont membres du Comité Régional Biodiversité Occitanie depuis sa création par arrêté préfectoral du 6 novembre 2017, peu de mobilisation en 2022.

La Direction de la transition écologique et énergétique (DITEE) de la Région a présenté le Plan Noé (Nature en Occitanie Évidemment), lors d'une réunion de travail des CAUE et des pistes d'actions ont été esquissées pour certains axes, notamment en lien avec le paysage comme outil de médiation pour appréhender les enjeux de biodiversité.



Extrait des fiches URBAFLORE  
du Conservatoire Botanique National

# Label national Villes et Villages fleuris

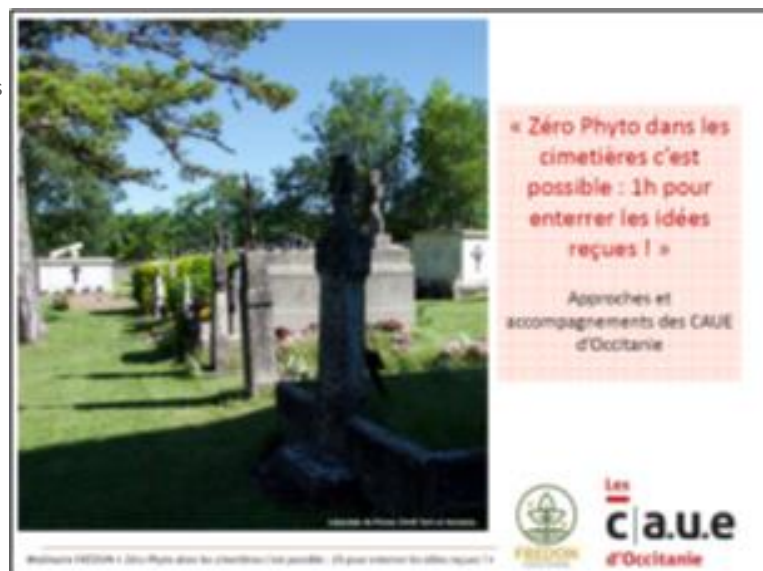


Ce label récompense l'engagement et les efforts des communes dans des démarches environnementales et responsables. Le Comité régional du tourisme et des loisirs (CRTL) a organisé une nouvelle gouvernance pour couvrir l'ensemble de la région Occitanie, en s'appuyant sur un jury piloté par un réseau de partenaires : les CAUE du Gers et de l'Ariège, l'association HORTIS (regroupement national des services espaces verts communaux), le lycée agricole de Castelnaudary, le Centre de formation d'apprentis d'Auzeville ainsi que la FREDON (expertise végétale de la santé de l'environnement). Le jury régional composé de 80 membres issus d'horizons variés, joue un rôle essentiel pour apprécier et produire des arguments constructifs auprès des communes visitées, basés sur le référentiel national d'évaluation. Une centaine de communes ont été visitées dont vingt-sept ont progressé dans le label. L'équipe régionale a évalué cinq communes de l'Ariège et de la Haute-Garonne. Elle a également participé avec la Présidente aux Assises du cadre de vie et à la Remise des prix, organisée le 1<sup>er</sup> décembre au lycée agricole Charlemagne à Carcassonne où a été remis le prix spécial CAUE du cadre de vie, aux communes de Roques (32) et de Saint-Michel-de-Lanès (11).

## FREDON Occitanie

La FREDON est un membre référent du jury régional Villes et Villages fleuris. En avril, une rencontre entre les CAUE et la FREDON a permis d'échanger sur les missions de chacun et de faire le point sur des pistes de collaboration. Ainsi plusieurs CAUE d'Occitanie se sont mobilisés pour préparer un support que C. ENTRAYGUES a présenté lors du webinaire organisé par la FREDON "Zéro phyto dans les cimetières c'est possible : 1 h pour enterrer les idées reçues !". Les CAUE sont aussi associés aux réflexions concernant la future charte régionale "Engagé pour le végétal", fruit de l'évolution de la charte "Engagé Zéro Phyto".

Extrait diaporama réalisé par les CAUE d'Occitanie à l'occasion du webinaire sur le Zéro phyto dans les cimetières





# Club CREBA Occitanie

Dès sa création fin 2019, les CAUE d'Occitanie ont rejoint le centre de ressources pour la réhabilitation responsable du bâti ancien (CREBA) Occitanie, piloté par le CEREMA et l'ENSAT. L'objectif était notamment l'organisation d'un colloque national qui a été reporté plusieurs fois à cause de la crise sanitaire. Il s'est finalement tenu le 29 mars, aux Abattoirs de Toulouse sous le titre "Comment construire des conditions favorables à la réhabilitation responsable du bâti ancien ?". Les CAUE de la Haute-Garonne, des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège et du Tarn-et-Garonne ont largement contribué à sa préparation en proposant des opérations exemplaires, présentées lors du colloque et le CAUE de l'Hérault est intervenu au nom des CAUE d'Occitanie. Les échanges dans le cadre du CREBA Occitanie ont repris en fin d'année associant : le CEREMA, l'ENSAT, Envirobat, la CAPEB 31 et les CAUE.



## Fiche bâti centre ancien DRAC

Sur invitation de la DRAC, les CAUE de l'Aude et de l'Hérault avec le soutien de l'équipe régionale, se sont mobilisés pour contribuer à l'élaboration de fiches didactiques grand public "Rénovation du bâti ancien" à l'usage des pétitionnaires des UDAP. En 2022, la démarche s'est déroulée en deux temps avec, l'adaptation à la marge des 22 fiches réalisées par le CAUE des Bouches-du-Rhône et identifiées en 2021, à la suite d'un premier parangonnage comme étant les plus adaptées aux attentes du comité de pilotage puis, le lancement d'un marché de conception pour reprendre les fiches sur le fond et les adapter au mieux aux différents contextes d'Occitanie.



## COFOR Occitanie

Une rencontre des CAUE (environ 15 personnes) avec des Chargés de mission de l'union régionale des Collectivités forestières (COFOR) d'Occitanie a permis de faire le point sur les enjeux de la construction avec du bois local et sur les différentes certifications associées pour ceux issus du Massif central ou des Pyrénées.

## Pôle de formation Occitanie

Ce Pôle, piloté par la DRAC, le CROA, les ENSA de Montpellier et de Toulouse ainsi que Les CAUE d'Occitanie, a pour vocation de faire remonter les besoins de formation, de sélectionner des formations professionnelles continues et d'en faire la promotion, etc. Les CAUE d'Occitanie, représentés par F. POULLE et Ph. LABAUME, ont participé aux trois réunions du comité de pilotage qui se sont déroulées en visioconférence et ont contribué aux travaux du bilan du référencement 2021 ainsi qu'à la définition des thèmes de formations prioritaires et des formats à privilégier pour un nouvel appel à référencement en 2022.



Cependant le bilan très modeste de la participation d'architectes aux formations référencées (8 en 2021) et des problèmes d'organisation ont conduit à ne pas engager d'appel à référencement en 2022.

## Pôle de ressources en éducation artistique et culturelle

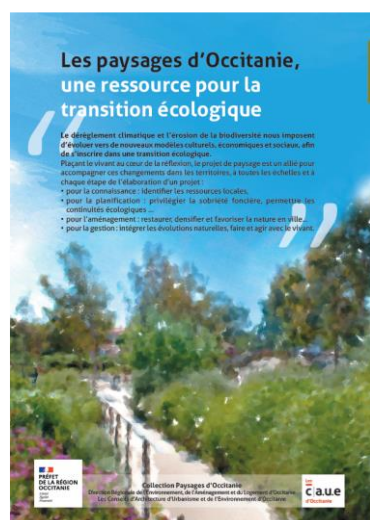
Porté par l'académie de Toulouse et le Réseau Canopé, le Pôle de ressource en éducation artistique et culturelle (PRÉAC) Sciences et société organise à travers trois séminaires annuels un cycle de formation destiné aux acteurs de l'enseignement et de la médiation scientifique. Dans ce cadre, les CAUE d'Occitanie ont été sollicités pour animer en mars 2022 un séminaire "Comment prévoir, anticiper et s'adapter aux changements de notre environnement ?". Les CAUE de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne, accompagnés par l'équipe régionale, ont proposé un projet autour de la ville du futur à l'horizon 2050. Une réunion bilan en juin avec le Rectorat a montré un retour très positif des participants.



## PUBLICATIONS COLLECTIVES

### Collection Paysages d'Occitanie

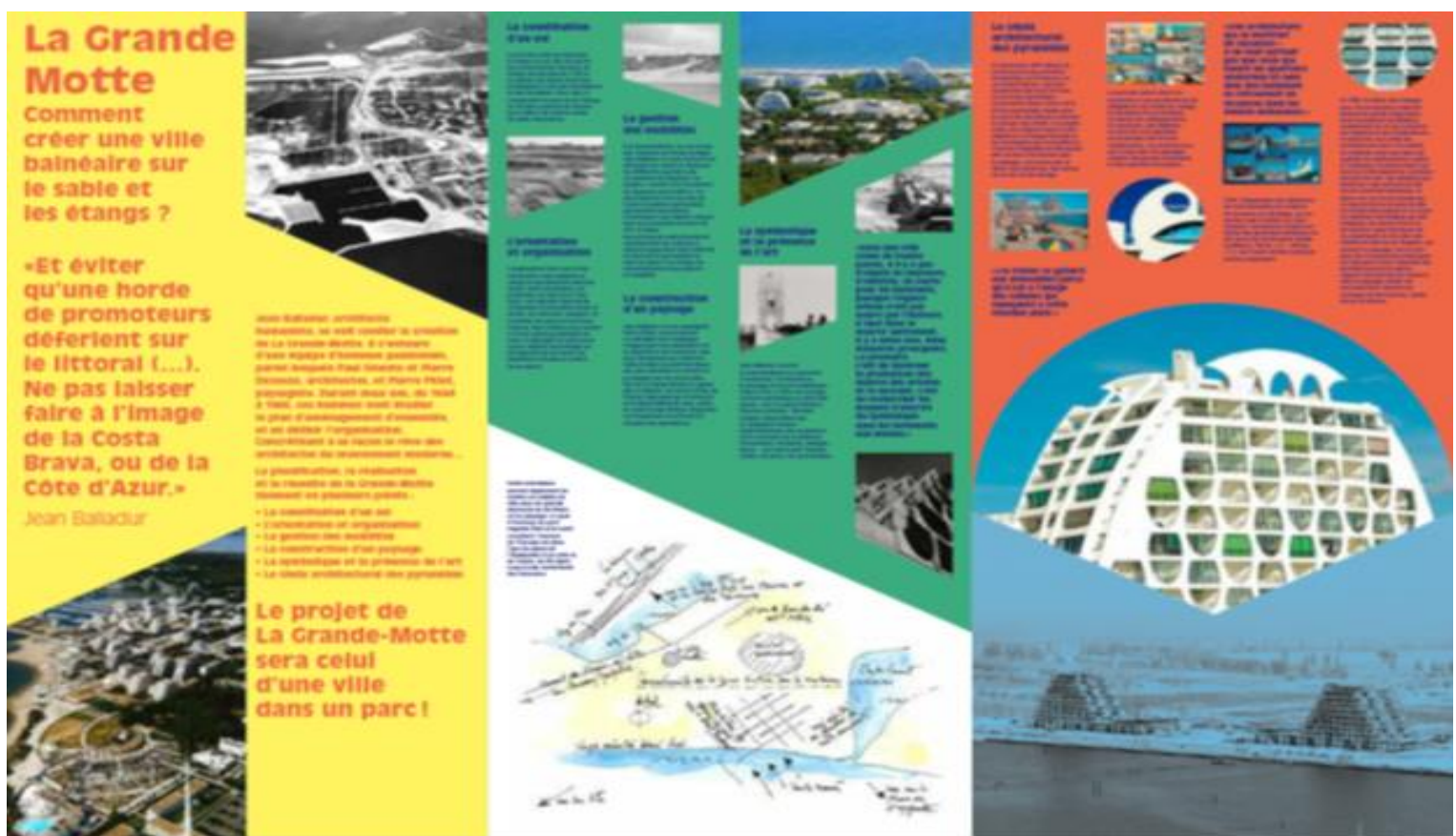
Cette collection développée en lien avec le Réseau Paysage Occitanie a pour objectif de concevoir et réaliser des plaquettes développant l'articulation entre paysage et projet de territoire. Engagée en 2018 avec la 1<sup>ère</sup> publication sur le thème "Les paysages d'Occitanie, des atouts pour les projets", la collection s'est enrichie avec "Les paysages de carrière d'Occitanie, des projets à construire collectivement" en 2019 puis "Les paysages d'Occitanie, une ressource pour la transition énergétique" en 2021. En 2022, une nouvelle plaquette a été préparée "Les paysages d'Occitanie, une ressource pour la transition écologique". Sa rédaction est en cours de finalisation et elle sera éditée en 2023.



### Plaquette "Réhabiliter ou construire, faire les bons choix !"

Cette plaquette a pour objectif de sensibiliser élus et techniciens aux enjeux de la réhabilitation du bâti dans une approche globale, la simulation thermique dynamique est mise en avant comme outil de diagnostic efficace sur l'existant. Imprimée à 3500 exemplaires elle a été répartie entre CAUE afin de l'animer localement. Elle a été présentée par C. TRIAY (CAUE 09) lors de la **journée régionale de la qualité de la construction en Occitanie qui s'est tenue le 9 novembre 2022** à Colomiers (31), et qui a réuni près de 120 participants.





Principes de composition et de mise en page – Design graphique Laurence Ravoux

## Exposition "mission Racine"

A l'occasion des 60 ans de la Mission Racine, les CAUE d'Occitanie, en partenariat avec la DRAC, ont souhaité organiser cette exposition, pour mettre en lumière l'histoire de la création des stations touristiques, du Languedoc. Ce projet dont l'impact sur la région a été et reste considérable. Port-Camargue, La Grande-Motte, Le Cap d'Agde, Gruissan, Port Leucate, Port Barcarès, chaque station touristique a sa propre identité et propose une architecture de loisirs spécifique. De grands noms sont associés à la création de ces stations, comme Jean Balladur, Jean Le Couteur et Georges Candilis.

Aujourd'hui, ces stations conservent leur vocation touristique, mais certaines sont devenues de véritables villes littorales, habitées à l'année. Leur devenir mérite une prise en compte globale de ce patrimoine régional, pour répondre au mieux aux enjeux du changement climatique, avec, en particulier, la prise en compte de la montée des eaux. Le projet est piloté par le CAUE de l'Hérault en lien avec les CAUE de l'Aude, du Gard et des Pyrénées-Orientales. Avec le changement de direction au CAUE de l'Hérault le projet a redémarré à l'automne 2022 avec comme objectif de présenter les premiers panneaux sur les stations de Port-Camargue, La Grande-Motte, Le Cap d'Agde pour le 18 juin 2023, date anniversaire de la création de la mission Racine. Une large iconographie historique et actuelle a été collectée pour illustrer les 21 panneaux prévus à terme.

Ce projet d'exposition a été l'occasion de différentes rencontres avec la Direction de la Mer de la Région au sujet du projet de charte urbanistique et paysagère des territoires littoraux d'Occitanie conduit avec la contribution du Master 2 Urbanisme et Aménagement de l'Université Paul Valéry de Montpellier.



L'animation éditoriale des pages régionales repose sur un rythme de publication en lien avec l'activité statutaire et partenariale ainsi que la mobilisation du réseau des CAUE d'Occitanie sur des événements. En 2022, seize actualités ont été publiées.



## VALORISER LES CAUE

# RÉSEAU NATIONAL & INTERRÉGIONAL DES CAUE

## FNCAUE

Les CAUE d'Occitanie sont représentés au Conseil d'administration de la FNCAUE par Marie-France BARTHET, Vincent BOUGET, Rémi BRANCO et Julie GARCIN SAUDO ainsi que Françoise FAVAREL.

La représentation à la Conférence Technique Permanente (CTP) est assurée par Yasmina ABOUMAJD, Françoise FAVAREL et Stéphane CARTOU.

## Pôle de formation

Ce pôle a poursuivi son mandat et a finalisé, avec l'appui des deux consultants, le kit mission Formation des CAUE qui présente les obligations légales et réglementaires, une méthode pour construire une formation, ... ainsi que ses annexes constituées de documents types ou d'exemples. Il fait la distinction avec la mission de sensibilisation et concerne aussi bien les formations gratuites que payantes. Ce kit s'adresse tant aux élus qu'aux professionnels des CAUE. Il a été diffusé au réseau en mars et présenté le 1<sup>er</sup> avril lors d'une journée nationale dédiée à la formation (matinée kit formation et après-midi agrément CNFEL). F. RODRIGUEZ a participé à cette journée ainsi qu'à 3 réunions du pôle.

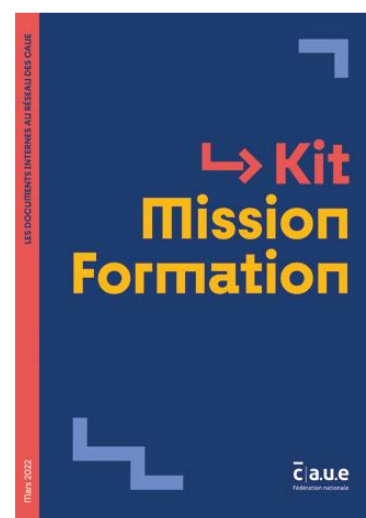
## Plateforme nationale Dièze

Cette plateforme constitue un réseau d'échange des CAUE. Elle permet notamment de stocker, échanger, valoriser et diffuser des contenus (articles, publications, vidéos, images, ...).

## Réseau des Unions Régionales CAUE (URCAUE) de France

Une visioconférence entre permanents d'URCAUE a permis de poursuivre les échanges de pratiques et de positionnement vis-à-vis des partenaires régionaux.

Plus précisément avec les URCAUE Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes les échanges ont permis d'évoquer le projet de partenariat entre l'ANCT Massif central et les 21 CAUE concernés dans le cadre de la convention de Massif central 2021-2027 du Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER).



## Les actions prévues

- **Faciliter les actions communes avec des organismes régionaux et répondre collectivement à des sollicitations :**

Diffusion des informations régionales, entretien du lien avec Envirobat, Agence régionale biodiversité, Observatoire régional climat énergie Occitanie (ORCEO), club CREBA Occitanie, FREDON, EPFO, Cerema, ...

- **Mutualiser des supports de sensibilisation qui valorisent les expériences et les compétences des CAUE (outils à la disposition des CAUE pour conduire des actions départementales et locales) :**

Plaquettes "Paysage une ressource pour la transition écologique" et "Paysage, site naturel et sur fréquentation", film et serious game pour la sensibilisation au ZAN, exposition Mission Racine, ...

- **Diffuser les supports de sensibilisation auprès des acteurs régionaux et, communiquer collectivement via le site Internet mutualisé :**

Diffusion des publications régionales et notamment la collection paysage d'Occitanie, diffusion de la plaquette "Réhabiliter ou construire, faire les bons choix !", publication d'une actualité par mois sur le site Internet, actualités des CAUE sur le Paysage info, ...

- **Représentation des CAUE d'Occitanie au sein des instances et des groupes de travail de la FNCAUE et échanges avec les autres URCAUE :**

Renouvellement des représentants Occitanie à la CTP, participation au Pôle Formation, contribution plate-forme Dièze, participation aux webinaires de la FNCAUE, universités d'été, échanges réguliers avec les délégués régionaux des URCAUE, ...



## INSCRIRE LE PROJET ASSOCIATIF DANS UNE GOUVERNANCE COLLECTIVE

Rassembler les acteurs du réseau régional et définir leur périmètre pour construire ensemble une vision commune élargie avec des orientations de l'action collective basées sur la solidarité et la réciprocité.



Assemblées générales, extraordinaire et ordinaire, le 13 mai 2022, à Touget (32) © CAUE du Tarn-et-Garonne

## VIE STATUTAIRE

### Membres

L'association se compose de trois collèges de membres :

- **Membres actifs** : les CAUE d'Occitanie à jour de leur cotisation. Ils sont regroupés dans le **collège CAUE**.
- **Membres de droit** : les personnes morales, directions régionales de l'État et collectivités régionales, regroupées dans le **collège Institutions et collectivités régionales d'Occitanie** : DRAC, DREAL, Conseil Régional et Région académique Occitanie.
- **Membres partenaires** : acteurs régionaux de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement qui, en raison de leurs compétences, activités et représentativités, sont intéressés ou susceptibles de contribuer à la réalisation de l'objet de l'union régionale. Ils sont regroupés dans le **collège Acteurs de l'AUE**.

### Assemblée générale

L'assemblée est **constituée de trois collèges**. Peuvent être invités, pour assister à tout ou partie de l'assemblée, les membres des conseils d'administration et les équipes de chaque CAUE ainsi que toutes personnes en raison de leurs compétences ou de leurs actions en faveur de l'association.

### Conseil d'administration

Il est formé par les **deux premiers collèges**, CAUE et Institutions et collectivités régionales.

A l'issue du renouvellement des présidences des CAUE d'Occitanie et de la désignation des personnes physiques (titulaire et suppléant) du collège Institutions et collectivités régionale, le conseil d'administration a été actualisé en séance du 31 janvier 2022.

Des changements statutaires, réalisés en AGE du 13 mai 2022, donnent la possibilité d'y participer en présentiel et/ou en visioconférence.



**4 réunions du Bureau et 3 Conseils d'administration en présentiel et visioconférence ainsi que 2 Assemblées générales, uniquement en présentiel, dont 1 ordinaire et 1 extraordinaire.**

## Bureau

L'association est **présidée** depuis le 31 janvier par **Marie-France BARTHET** et le bureau est composé de :

- Deux **vice-présidents** : **Marie-Pierre SADOURNY** et **Jean-Louis GRIMAL**,
- D'une **trésorière**, **Dominique SARDEING** et d'une trésorière adjointe, **Hélène ROZIS LE BRETON**,
- D'un **secrétaire** **Emmanuel JOULIÉ** ou son représentant **Alain COUZINIÉ**.

## Situation des mandats des administrateurs

Le Conseil d'administration du 31 janvier 2022 a élu pour une durée de 6 ans les membres du Bureau.

Le renouvellement des Président-e-s du collège CAUE s'effectuera dans les six mois qui suivront les élections du Conseil départemental.

Après les élections, les membres du conseil d'administration de l'union régionale continueront à siéger jusqu'à leur renouvellement officiel lors de l'assemblée générale, même s'ils ne sont plus Président-e-s de leur CAUE.

## ORGANISATION DU RÉSEAU

### Réunions des directeurs

Ces réunions rassemblent les directeur-trice-s et le délégué régional (14 membres) et visent à exprimer la **vie du réseau**, à partager des sujets communs à propos desquels les mêmes partenaires sont interpellés, à **définir des axes de projets**, à **mutualiser** les travaux, les compétences, les données et un **travail commun** sur des thèmes.

Un-e **Directeur-trice Animateur-trice Porte-Parole** (DAPP) est renouvelé-e tous les 6 mois (DAPP : F. POULLE au 1<sup>er</sup> semestre et A. LEGENDRE au second), fait l'ordre du jour avec le délégué régional, anime les réunions, s'assure de la parole de chacun, permet l'expression de tous les points de vue, restitue une **synthèse équilibrée**, crée les conditions pour valider un positionnement des directeur-trice-s pour chaque sujet, réalise les comptes-rendus sous forme d'item, et **porte la parole des directeur-trice-s lors des comités stratégiques** pour alimenter le débat avec les élus avant la prise de décision.



**10 réunions en présentiel et visioconférence.**

### Comité stratégique

Rassemble les Président-e-s, les Directrice-teur-s et le Délégué régional (27 membres), c'est un outil mobilisable en tant que de besoin pour traiter un problème particulier.

# RÉPARTITION DES FINANCEMENTS DU RÉSEAU

## Gestion des financements régionaux et nationaux

Faciliter et accompagner l'implication des CAUE au niveau régional est une des raisons d'être de l'association. Les cadres de partenariats régionaux permettent de diversifier **les sources de financements des CAUE** qui contribuent volontairement aux actions d'intérêt régional.

| Financements         | Cadre et modalités                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2022      | 2021      |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Région   DAFU        | Protocole d'accord Région - CAUE d'Occitanie 2018/2021 :<br>- 10 CAUE : 09, 11, 12, 30, 32, 46, 48, 65, 81 et 82<br>Protocole d'accord Région - CAUE d'Occitanie 2022/2028 :<br>- 13 CAUE : 09, 11, 12, 30, 31, 32, 34, 46, 48, 65, 66, 81 et 82                                                   | 317 000 € | 315 700 € |
| État   DREAL         | Convention cadre de partenariat pour l'animation du Réseau Paysage Occitanie 2018/2021 :<br>- CAUE 31 et 66<br>- CAUE 81                                                                                                                                                                           | 12 130 €  | 16 000 €  |
| État   DRAC          | Convention financière Coordination et valorisation régionales d'actions de sensibilisation à l'architecture, conduites par les CAUE d'Occitanie :<br>- 4 CAUE : 09, 34, 46 et 82<br>- 3 CAUE : 09, 30 et 65                                                                                        | 7 700 €   | 15 521 €  |
| État   ADEME & DREAL | Décision de financement ADEME signée en octobre 2019 et convention de partenariat DREAL signée en juillet 2020, pour la réalisation d'un support pédagogique "Rénovation énergétique et STD" devenue "Réhabiliter ou construire, faire les bons choix !" :<br>- 1 CAUE : 46<br>- 2 CAUE : 09 et 46 | 6 909 €   | 2 522 €   |
| État   DREAL         | Arrêté attributif pour l'opération "Les paysages d'Occitanie, une ressource pour la transition écologique", octobre 2017 et avenant en avril 2019 : CAUE 09 et 46                                                                                                                                  | 7 921 €   | -         |
| Total                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 351 660 € | 349 743 € |

Financements des CAUE dans le cadre de programmes régionaux portés par les CAUE d'Occitanie

En 2022, pour faciliter l'engagement des 13 CAUE dans la contractualisation avec la Région, la part de subvention affectée à l'union régionale a été baissée de 25%.

## Cotisation statutaire annuelle

Les 13 CAUE adhèrent avec des modalités de calcul et de versement de la cotisation statutaire annuelle, proposées en conseil d'administration du 17 mars 2022 et approuvées en assemblée générale du 13 mai 2022.

| Cotisation statutaire        | 2017     | 2018     | 2019     | 2020     | 2021     | 2022     |
|------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Montant voté en AG           | 90 427 € | 90 427 € | 90 427 € | 88 861 € | 80 000 € | 80 000 € |
| CAUE de l'Ariège             | 3 898 €  | 3 436 €  | 3 281 €  | 3 620 €  | 3 392 €  | 3 212 €  |
| CAUE de l'Aude               | 10 323 € | 9 594 €  | 8 710 €  | 10 101 € | 6 597 €  | 5 969 €  |
| CAUE de l'Aveyron            | 8 928 €  | 9 314 €  | 8 196 €  | 9 774 €  | 6 371 €  | 5 763 €  |
| CAUE du Gard                 | 14 965 € | 11 593 € | 11 276 € | 12 192 € | 9 556 €  | 8 645 €  |
| CAUE de la Haute-Garonne     | 25 940 € | 30 691 € | 32 381 € | 26 087 € | 9 689 €  | 16 821 € |
| CAUE du Gers                 | 4 295 €  | 4 585 €  | 4 080 €  | 4 815 €  | 4 280 €  | 3 794 €  |
| CAUE de l'Hérault            | -        | -        | -        | -        | 17 094 € | 13 832 € |
| CAUE du Lot                  | 4 365 €  | 4 033 €  | 3 897 €  | 4 217 €  | 3 515 €  | 3 180 €  |
| CAUE de la Lozère            | 1 666 €  | 1 555 €  | 1 452 €  | 1 647 €  | 1 160 €  | 1 147 €  |
| CAUE des Hautes-Pyrénées     | 4 665 €  | 3 337 €  | 3 572 €  | 3 521 €  | 3 822 €  | 3 458 €  |
| CAUE des Pyrénées-Orientales | -        | -        | -        | -        | 4 724 €  | 4 713 €  |
| CAUE du Tarn                 | 6 913 €  | 7 505 €  | 7 789 €  | 7 873 €  | 5 801 €  | 5 772 €  |
| CAUE du Tarn-et-Garonne      | 4 469 €  | 4 784 €  | 5 793 €  | 5 014 €  | 3 999 €  | 3 694 €  |



# GESTION INTERNE

## Ressources humaines

L'équipe régionale est composée de deux salariés :

- **Philippe LABAUME**, délégué régional.
- **Fabienne RODRIGUEZ**, chargée de l'administration et du développement des formations internes.

Avec le réseau des CAUE, elle permet la coordination, la représentation, l'animation, la facilitation, le secrétariat, la veille, le suivi, ... Elle s'assure de la mise en œuvre de la stratégie et des actions arrêtées en Conseil d'administration.



**8 réunions, points d'équipe.**

| Répartition du temps de travail de l'équipe régionale |              |
|-------------------------------------------------------|--------------|
| Coordination d'actions partenariales                  | 1162 heures  |
| Coordination des actions du réseau                    | 458 heures   |
| Représentation et promotion des CAUE                  | 22 heures    |
| Formation des personnels CAUE                         | 161 heures   |
| Gestion et administration                             | 1211 heures  |
| Total                                                 | 3 014 heures |

**Les salariés se forment régulièrement** et le plan de formation en 2022 a concerné :

- Utilisation de l'approche Palo Alto en CAUE, niveau initiation - CAUE du Gers (4 jours) par le Délégué régional.
- Maintien et actualisation des compétences Sauveteur Secouriste du Travail - Union départementale des Sapeurs-Pompiers du Gers (1 jour), par le Délégué régional et la Chargée de l'administration.
- Être écocitoyen au travail - Formation collective d'Uniformation (1 jour), par la Chargée de l'administration.

## Convention collective nationale

Face aux points de désaccord entre le collège employeur et le collège salarié, la convention collective nationale ADITIG a été dénoncée par le collège employeur en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Selon un communiqué de la FNCAUE "Cette dénonciation permettra, nous l'espérons, de relancer en décembre 2022 des discussions constructives dans un cadre renouvelé et d'aboutir, à l'issue des délais légaux, à une nouvelle convention collective qui produira ses effets pour les centaines d'entreprises et les milliers de salariés de nos réseaux à partir de juin 2024. Si tel n'était pas le cas, à partir de cette dernière date, la CCN ADITIG ne serait alors plus applicable au réseau CAUE. Il reviendrait au ministère du Travail de lui désigner une branche de rattachement."

## Gestion administrative

La gestion administrative, service support de l'association, permet l'organisation et **l'optimisation des processus administratifs** avec :

- La mise en œuvre du budget approuvé en assemblée générale.
- L'application des règles comptables, administratives et sociales propres aux associations et à la convention collective nationale ADITIG.
- L'appui à l'organisation et au suivi des instances statutaires
- La comptabilité générale est tenue en interne. Couplée à la gestion du temps de travail de l'équipe régionale sous LogicaueUR, elles permettent d'affecter les dépenses à chaque action et d'établir les états annuels de justification communiqués aux financeurs.

La révision et le contrôle annuels de la comptabilité sont réalisés par le cabinet Mazars ainsi que la gestion de l'emploi et de la paie. La mission de commissariat aux comptes est assurée par M. Philippe VINTROU.

L'association a été notifiée le 24 février 2022 d'une requête aux fins de saisine du Conseil de prud'hommes de Toulouse d'une ancienne salariée pour 119 k€. L'association, représentée par la Présidente, a été convoquée le 11 octobre 2022, au Conseil de Prud'hommes devant le Bureau de Conciliation et d'Orientation. Cette audience n'a pas permis de conciliation malgré notre nouvelle proposition qui a été refusée. L'affaire est renvoyée à l'audience de mise en état prévue le 20 juin 2023. La conciliation n'ayant pas abouti, aucune somme n'a été provisionnée dans les comptes au titre de 2022. Depuis 2020, l'association est accompagnée par le cabinet Barthélémy, représenté par M<sup>e</sup> LÉVY et M<sup>e</sup> SAGNES.

## Gestion logistique

La **chaîne logistique** est gérée en interne et des **actions écoresponsables** sont engagées, visant notamment à :

- **Suivre et réduire la consommation** d'eau et d'énergie. avec la **coopérative Enercoop** dont l'association est sociétaire.
- **Collecter et recycler les consommables.**
- **Utiliser des produits biodégradables** pour l'entretien et le nettoyage de nos locaux par la **coopérative Net-Sol-Eco.**
- **Limiter l'impact lié aux déplacements** en favorisant les déplacements doux et économes. L'équipe régionale privilégie **l'utilisation du vélo et des transports collectifs** (covoiturage, bus, métro, train, ...). L'association est sociétaire de la **coopérative d'autopartage Citiz**, en cas de nécessité, l'équipe régionale a accès à un des véhicules.



**ÉCOLOGIQUE**



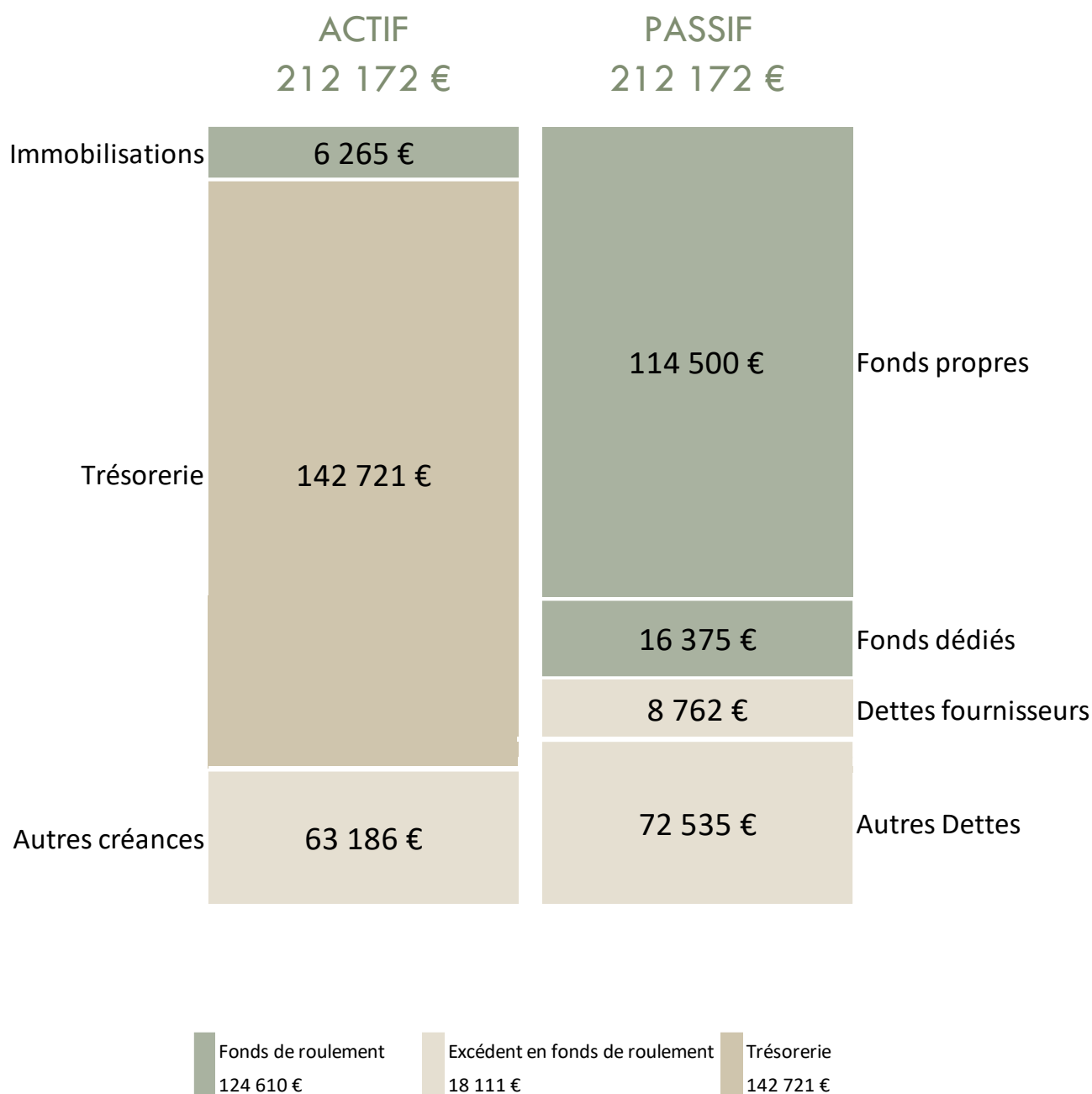
**citiz**  
TOULOUSE

## Les actions prévues

- **Le bureau se réunit systématiquement avant les conseils d'administration** et selon les besoins, d'autres réunions pourront être organisées.
- **Le conseil d'administration** permet les échanges entre les administrateurs, de fixer les orientations, les programmes d'actions et le budget de l'exercice à venir. Il arrête également les comptes de l'exercice écoulé. Il **se réunit au moins deux fois par an**.
- **L'assemblée générale ordinaire** est un temps essentiel de la vie associative qui permet de restituer l'année écoulée et de décider des orientations politiques, stratégiques et financières à venir. Elle **se tient au moins une fois par an**. Si cette assemblée approuve les comptes, elle doit se tenir dans un délai de 6 mois suivant la clôture, au plus tard avant le 30 juin et 45 jours après l'arrêt des comptes en conseil d'administration. Les administrateurs et les salariés du réseau de CAUE sont conviés à y participer ainsi que les partenaires.
- **Une dizaine de réunions des directeurs se tiendront cette année.**
- **Le comité stratégique se réunira autant que de besoin.**
- **Augmentation des cotisations CAUE à l'UR de 80 000 € à 100 000 €** pour couvrir environ 50% des charges fixes, afin de renforcer son autonomie vis-à-vis des financeurs et de montrer aux partenaires l'engagement des CAUE pour la structuration régionale.
- **Répartition solidaire des financements régionaux, tenant compte des moyens financiers de chaque CAUE : démarche nouvelle en 2023** pour la subvention régionale car jusqu'à maintenant répartition égalitaire, ...

### **3. Rapport financier 2022**

# État de synthèse du bilan comptable





## Bilan comptable

| BILAN ACTIF                              | Brut             | Amortissement<br>Dépréciation | Net au<br>au 31-12-22 | Net au<br>au 31-12-21 |
|------------------------------------------|------------------|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>I - ACTIF IMMOBILISÉ</b>              |                  |                               |                       |                       |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>     | <b>6 230 €</b>   | <b>6 230 €</b>                |                       |                       |
| Concessions, brevets et droits assimilés | 6 230 €          | 6 230 €                       |                       |                       |
| <b>Immobilisations corporelles</b>       | <b>35 188 €</b>  | <b>28 923 €</b>               | <b>6 265 €</b>        | <b>7 781 €</b>        |
| Autres immobilisations corporelles       | 31 938 €         | 28 923 €                      | 3 015 €               | 4 531 €               |
| Participations et créances rattachées    | 850 €            |                               | 850 €                 | 850 €                 |
| Autres immobilisations financières       | 2 400 €          |                               | 2 400 €               | 2 400 €               |
| <b>Total I</b>                           | <b>41 418 €</b>  | <b>35 153 €</b>               | <b>6 265 €</b>        | <b>7 781 €</b>        |
| <b>II - ACTIF CIRCULANT</b>              |                  |                               |                       |                       |
| Créances                                 | 63 855 €         | 2 780 €                       | 61 075 €              | 93 149 €              |
| Charges constatées d'avance              | 2 112 €          |                               | 2 112 €               | 2 651 €               |
| Disponibilités                           | 142 720 €        |                               | 142 720 €             | 104 195 €             |
| <b>Total II</b>                          | <b>208 687 €</b> | <b>2 780 €</b>                | <b>205 907 €</b>      | <b>199 995 €</b>      |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II)</b>           | <b>250 105 €</b> | <b>37 933 €</b>               | <b>212 172 €</b>      | <b>207 776 €</b>      |

| BILAN PASSIF                             | Net au<br>au 31-12-22 | Net au<br>au 31-12-21 |
|------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>I - FONDS PROPRES ASSOCIATIFS</b>     |                       |                       |
| Fonds propres sans droit de reprise      | 69 935 €              | 69 935 €              |
| Report à nouveau                         | 73 108 €              | 77 299 €              |
| Résultat de l'exercice                   | -28 543 €             | -4 191 €              |
| <b>Total I</b>                           | <b>114 500 €</b>      | <b>143 043 €</b>      |
| <b>II - FONDS DÉDIÉS</b>                 |                       |                       |
| Fonds dédiés sur subventions             | 16 375 €              | 13 200 €              |
| <b>Total II</b>                          | <b>16 375 €</b>       | <b>13 200 €</b>       |
| <b>III - DETTES</b>                      |                       |                       |
| Emprunts et dettes financières diverses  | 18 188 €              | 12 029 €              |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 8 762 €               | 10 505 €              |
| Dettes fiscales et sociales              | 25 842 €              | 28 999 €              |
| Produits constatés d'avance              | 28 505 €              |                       |
| <b>Total III</b>                         | <b>81 297 €</b>       | <b>51 533 €</b>       |
| <b>TOTAL DU PASSIF (I+II+III)</b>        | <b>212 172 €</b>      | <b>207 776 €</b>      |

## État de synthèse du compte de résultat

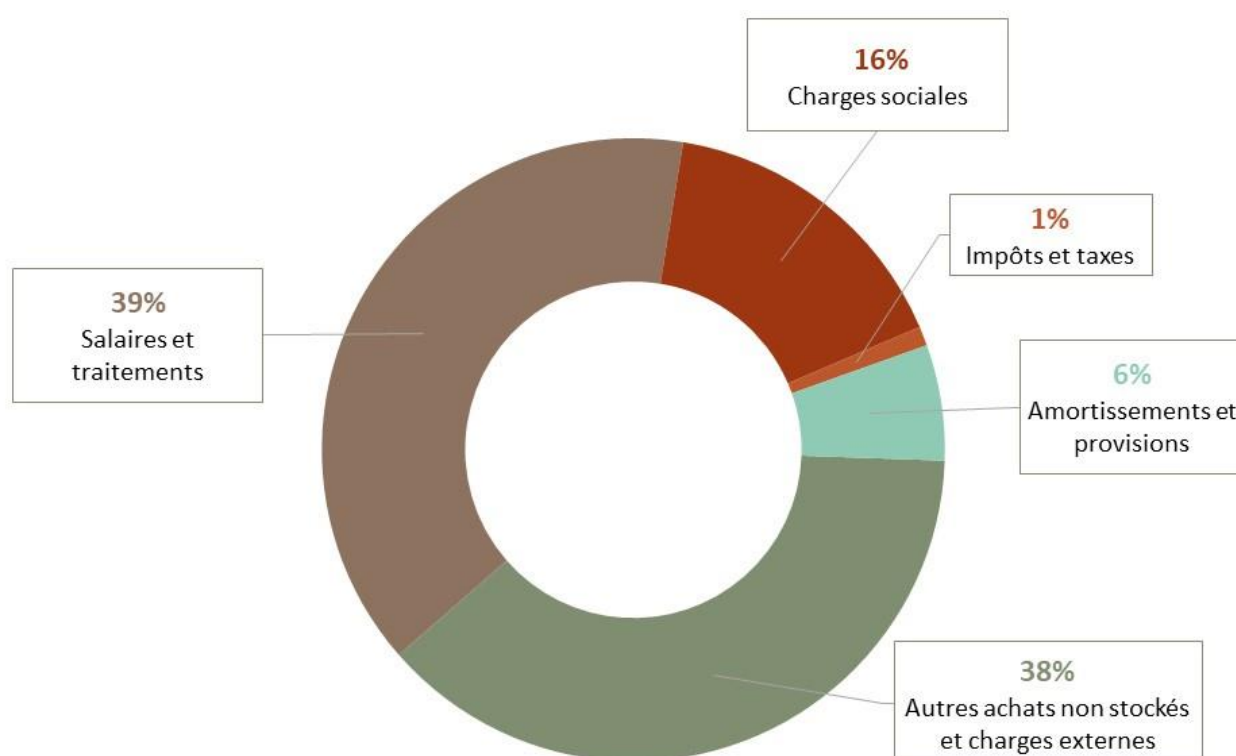
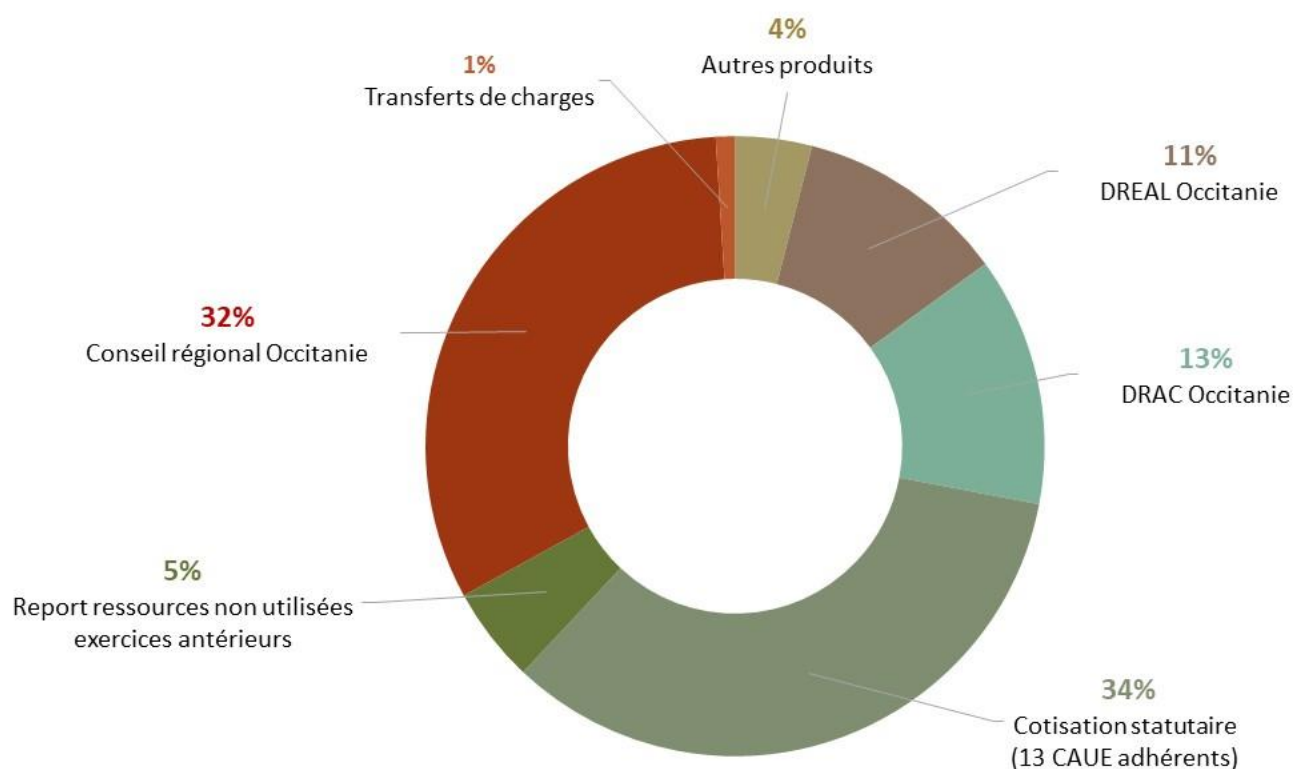
|                         | PRODUITS<br>264 248 € | CHARGES<br>264 248 € |                        |
|-------------------------|-----------------------|----------------------|------------------------|
| Produits financiers     | 759 €                 |                      |                        |
| Produits d'exploitation | 234 946 €             | 264 248 €            | Charges d'exploitation |
| Solde débiteur = perte  | 28 543 €              |                      |                        |

# Compte de résultat

| COMPTE DE RÉSULTAT                          | du 01-01-22<br>au 31-12-22 | du 01-01-21<br>au 31-12-21 | du 01-01-20<br>au 31-12-20 |
|---------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| <b>I - PRODUITS D'EXPLOITATION</b>          |                            |                            |                            |
| Cotisations statutaires                     | 80 000 €                   | 80 000 €                   | 88 861 €                   |
| Ventes de prestations de services           |                            |                            | 150 €                      |
| Subventions d'exploitation                  | 131 975 €                  | 170 700 €                  | 165 495 €                  |
| Contributions financières                   | 10 082 €                   | 10 755 €                   | 11 388 €                   |
| Reprises et transferts de charges           | 12 889 €                   | 22 975 €                   | 42 515 €                   |
| Autres produits                             |                            | 28 €                       | 3 888 €                    |
| <b>Total I</b>                              | <b>234 946 €</b>           | <b>284 458 €</b>           | <b>312 297 €</b>           |
| <b>II - CHARGES D'EXPLOITATION</b>          |                            |                            |                            |
| Autres achats et charges externes           | 101 475 €                  | 101 296 €                  | 71 412 €                   |
| Impôts, taxes et versements assimilés       | 855 €                      | 1 518 €                    | 1 625 €                    |
| Salaires et traitements                     | 104 296 €                  | 131 112 €                  | 125 887 €                  |
| Charges sociales                            | 41 626 €                   | 40 394 €                   | 49 134 €                   |
| Dotations amortissements et provisions      | 15 993 €                   | 14 465 €                   | 15 893 €                   |
| Autres charges                              | 3 €                        | 61 €                       |                            |
| <b>Total II</b>                             | <b>264 248 €</b>           | <b>288 846 €</b>           | <b>263 951 €</b>           |
| <b>III - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b> | <b>-29 302 €</b>           | <b>-4 388 €</b>            | <b>48 346 €</b>            |
| <b>IV - RÉSULTAT FINANCIER</b>              |                            |                            |                            |
| Produits financiers                         | 759 €                      | 197 €                      | 8 €                        |
| Charges financières                         |                            |                            | 6 €                        |
| <b>Total III</b>                            | <b>759 €</b>               | <b>197 €</b>               | <b>14 €</b>                |
| <b>V - RÉSULTAT COURANT (III+IV)</b>        | <b>-28 543 €</b>           | <b>-4 191 €</b>            | <b>48 360 €</b>            |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>                   | <b>235 705 €</b>           | <b>284 655 €</b>           | <b>312 311 €</b>           |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>                    | <b>264 248 €</b>           | <b>288 846 €</b>           | <b>263 951 €</b>           |
| <b>EXCÉDENT OU PERTE</b>                    | <b>-28 543 €</b>           | <b>-4 191 €</b>            | <b>48 360 €</b>            |

| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<br>EN NATURE                  | 2022            | 2021            | 2020            |
|---------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Prestations en nature<br>(mises à disposition de salle) | 1 430 €         | 581 €           |                 |
| Bénévolat                                               | 88 555 €        | 55 998 €        | 61 226 €        |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>89 985 €</b> | <b>56 579 €</b> | <b>61 226 €</b> |

## Répartition des produits et charges



# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

## Les actions prévues

- Les actions prévues en 2023 feront l'objet de conventions financières CAUE/UR, pour un montant de plus de 40 000 € et de contrats de prestations (graphiste, imprimeur, développeur Internet) pour un montant de plus de 52 000 €.

| Charges                                               | Prévisionnel 2023 |
|-------------------------------------------------------|-------------------|
| Frais de personnel                                    | 157 678 €         |
| Charges de structure / fonctionnement                 | 50 329 €          |
| Frais de déplacements                                 | 6 900 €           |
| Charges exceptionnelles                               | 100 €             |
| Dotations aux amortissements                          | 1 516 €           |
| Engagements à réaliser                                | 0 €               |
| Conventions CAUE                                      | 40 834 €          |
| Prestations diverses affectées à une mission          | 42 566 €          |
| Sous-traitance site internet, extranet et abonnements | 10 917 €          |
| <b>Total des charges</b>                              | <b>310 840 €</b>  |
| Solde créditeur = Excédent                            | -                 |
| <b>Total général</b>                                  | <b>310 840 €</b>  |
| Produits                                              | Prévisionnel 2023 |
| Cotisations statutaires                               | 100 000 €         |
| Produits régis par des conventions                    | 183 105 €         |
| Report des ressources non utilisées des exercices     | 14 375 €          |
| Autres produits                                       | 13 110 €          |
| Transferts de charges                                 | 250 €             |
| <b>Total des produits</b>                             | <b>310 840 €</b>  |
| Solde débiteur = perte                                | 0 €               |
| <b>Total général</b>                                  | <b>310 840 €</b>  |

# GLOSSAIRE DES ACRONYMES

|                |                                                                                               |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AAP</b>     | appel à projet                                                                                |
| <b>ADEME</b>   | agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie                                      |
| <b>ARB</b>     | agence régionale de la biodiversité                                                           |
| <b>AREC</b>    | agence régionale énergie climat                                                               |
| <b>AUAT</b>    | agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse aire métropolitaine                           |
| <b>CAUE</b>    | conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement                                    |
| <b>CEREMA</b>  | centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement |
| <b>CREBA</b>   | centre de ressources pour la réhabilitation responsable du bâti ancien                        |
| <b>CROA</b>    | conseil régional de l'ordre des architectes                                                   |
| <b>COFOR</b>   | union régionale des collectivités forestières                                                 |
| <b>CTP</b>     | conférence technique permanente                                                               |
| <b>CRTL</b>    | comité régional du tourisme et des loisirs                                                    |
| <b>DAPP</b>    | directeur-trice animateur-trice porte-parole                                                  |
| <b>DRAC</b>    | direction régionale des affaires culturelles                                                  |
| <b>DREAL</b>   | direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement                       |
| <b>ENSA</b>    | école nationale supérieure d'architecture                                                     |
| <b>EPFO</b>    | établissement public foncier d'Occitanie                                                      |
| <b>FNCAUE</b>  | fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement           |
| <b>GT</b>      | groupe de travail                                                                             |
| <b>JNA</b>     | journées nationales de l'architecture                                                         |
| <b>JTE</b>     | journée thématique d'échanges                                                                 |
| <b>MAO</b>     | mois de l'architecture en Occitanie                                                           |
| <b>ORCEO</b>   | observatoire régional climat énergie en Occitanie                                             |
| <b>OPP</b>     | observatoires photographiques du paysage                                                      |
| <b>PBDO</b>    | plan Bâtiment durable Occitanie                                                               |
| <b>RPO</b>     | réseau paysage d'Occitanie                                                                    |
| <b>SAFER</b>   | sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural                                       |
| <b>SCOT</b>    | conférence des schémas de cohérence territoriale                                              |
| <b>SRADDET</b> | schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires          |
| <b>UDAP</b>    | unité départementale de l'architecture et du patrimoine                                       |
| <b>URCAUE</b>  | union régionale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement                |
| <b>ZAN</b>     | zéro artificialisation nette                                                                  |



L'association Les CAUE d'Occitanie reçoit le soutien financier  
des 13 CAUE d'Occitanie,  
de la DRAC, de la DREAL et de la Région d'Occitanie



**Rédaction :** Marie-France BARTHET, Philippe Labaume et Fabienne Rodriguez | Les CAUE d'Occitanie.

**Crédits photos :** sauf mention contraire, Les CAUE d'Occitanie.

The background of the entire page is a close-up photograph of a wooden wall or fence. It consists of numerous vertical wooden planks of varying lengths and widths, some with visible knots and grain patterns, creating a textured, organic appearance.

**Union régionale des Conseils, d'Architecture, d'Urbanisme  
et de l'Environnement d'Occitanie**

5 avenue Frizac | 31400 Toulouse  
Tél : 05 34 41 39 59 | Courriel : [contact@les-caue-occitanie.fr](mailto:contact@les-caue-occitanie.fr)  
Site web : [www.les-caue-occitanie.fr](http://www.les-caue-occitanie.fr)